

Apprendre les langues Apprendre le monde

Rapport présenté au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative par le Comité stratégique des langues présidé par Suzy Halimi



COMITÉ STRATÉGIQUE DES LANGUES

Présidente

Suzy Halimi, vice présidente de la commission nationale française pour l'Unesco (CNFU), présidente honoraire de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3

Présidents d'honneur

Claude Bébéar, président de l'Institut Montaigne
Claude Hagège, professeur au Collège de France

Rapporteurs

Odile Malavaux, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'anglais, académie de Strasbourg
Pascale Tempez, inspectrice de l'éducation nationale pour le premier degré, chargée du dossier langues vivantes, académie de Créteil

Membres

Béatrice Angrand, secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)
Jean-Claude Beacco, professeur en didactique des langues à l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3
Tony Bulger, auteur et formateur
Elizabeth Intrator, professeur d'anglais
Lid King, directeur de *The Languages Company*
Eva-Sabine Kuntz, secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)
Jacques Legendre, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, sénateur du Nord
Marie-Christine Lemardeley, présidente de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3
François Monnanteuil, doyen du groupe des langues vivantes de l'inspection générale de l'éducation nationale
Anna-Livia Susini, chef du département des relations européennes et internationales, DGESCO
Alberto Toscano, journaliste
Anne Trevisse, professeur de linguistique, université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense

« Chaque langue est une fenêtre ouverte sur le monde »

George STEINER¹

Apprendre les langues

Apprendre le monde

Rapport du Comité stratégique des langues

présidé par Suzy Halimi

Janvier 2012

¹ Entretien pour *Télérama* n° 3230, 12 décembre 2011, à propos de *Poésie de la pensée*, Gallimard, coll. « Essais », 2011, (titre original : *The Poetry of Thought*)

SOMMAIRE

AVANT –PROPOS	5
INTRODUCTION	7
I. L'ÉTAT DES LIEUX	9
I. 1. Les progrès réalisés	10
I. 1. 1. L'extension et la diversification de l'offre de formation	
I. 1. 2. Les pratiques pédagogiques innovantes	
I. 1. 3. L'ouverture européenne et internationale des établissements	
I. 2. Les points sensibles : difficultés et dysfonctionnements	14
I. 2.1. Les problèmes organisationnels	
I. 2. 2. Les difficultés	
- liées aux élèves et / ou à la formation des enseignants	
- liées aux écarts de performances des élèves au regard des niveaux attendus	
II. QUELLE STRATÉGIE POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN FRANCE ?	17
II.1. S'ouvrir au monde du XXI^e siècle : affirmer l'importance des langues	19
II. 1.1. L'apprentissage des langues, une question de société de la plus grande actualité	
II. 1.2. Des idées reçues à balayer	
II. 1.3. Quelles langues enseigner ? La question de la diversité linguistique	
II. 2. Tracer un parcours cohérent de la maternelle au supérieur	25
II. 2. 1. Début du cursus : un apprentissage précoce, voire une sensibilisation préscolaire	
II. 2. 2. Poursuite du cursus : un parcours dont la cohérence reste à consolider	
II. 3. Parvenir à la mobilité pour tous	33
II. 3. 1. L'intervention de locuteurs natifs ? Le débat	
II. 3. 2. La mobilité virtuelle	
II. 3. 3. La mobilité physique : séjours linguistiques à l'étranger	
- <i>La mobilité des élèves</i>	
- <i>La mobilité des enseignants</i>	
- <i>Valoriser pour encourager la mobilité</i>	
II. 4. Former et valoriser les enseignants	41
II. 4. 1. Formation initiale	
II. 4. 2. Formation continue	
II. 5. Travailler ensemble	45
II. 5.1. Une meilleure visibilité de l'ensemble du dispositif	
II. 5.2. Une coopération active entre tous les acteurs	
CONCLUSION	48
RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE PROPOSÉE PAR LE COMITÉ	49
ANNEXES	53

AVANT – PROPOS

Monsieur le Ministre,

C'est pour moi un honneur et un agréable devoir de vous soumettre aujourd'hui le rapport du Comité stratégique des langues que vous avez mis en place en avril 2011 et dont vous avez bien voulu me confier la présidence. Nous parvenons à l'issue de notre travail ; nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé une matière dont l'ampleur, la complexité nécessiteraient encore de longs mois de réflexion et d'enquête ; cependant la mission que vous nous avez assignée n'était pas de produire une étude exhaustive sur le sujet, mais, à partir de l'état des lieux de l'enseignement actuel des langues en France, de vous proposer une stratégie ambitieuse qui s'appuierait sur les points forts pour en dépasser les faiblesses. Il serait présomptueux de dire dans quelle mesure ce rapport répondra à votre attente, mais je le crois fidèle à l'esprit du mandat que vous nous avez confié.

Les conclusions et recommandations que nous vous soumettons sont le fruit du consensus des membres de notre comité, qui ont réfléchi en toute indépendance d'esprit aux problèmes que pose, dans notre pays, l'enseignement des langues, à l'heure de la construction européenne et de la mondialisation. Je tiens à les remercier pour leur engagement, la richesse de leur contribution à nos débats.

Notre réflexion s'est aussi nourrie des nombreux contacts que nous avons recherchés avec les acteurs de terrain de notre système éducatif et chez certains de nos voisins européens. La liste est longue – elle est donnée en annexe – de tous ces interlocuteurs qui nous ont éclairés sur leur domaine de spécialité. Notre rapport leur doit sa part de témoignages directs et d'exemples de bonnes pratiques. Vers eux aussi va toute ma reconnaissance, avec mes excuses de ne pouvoir les citer tous.

Je ne saurais oublier, dans mes remerciements, les membres du Cabinet, les services de la DGESCO, sous la direction de Renaud Rhim, et ceux de la DREIC, pour l'information qu'ils ont fournie, les dossiers qu'ils ont mis à notre disposition, les contacts qu'ils ont permis de prendre. Précieuse aussi a été la collaboration de Christiane Vaissade qui m'a accompagnée dans le quotidien de ce projet.

Pour terminer, c'est à vous Monsieur le Ministre, que je voudrais exprimer ma gratitude pour l'autonomie intellectuelle dont nous avons bénéficié au long de cette mission. J'espère que le rapport que nous vous soumettons rencontrera votre adhésion.

*Suzy HALIMI
Présidente du Comité stratégique des langues*

INTRODUCTION

Dans son discours à l'UNESCO, le 27 octobre 2011, le Ministre a rappelé que l'éducation est « la condition du progrès de l'homme, la clé de diffusion de la culture de paix ». Il a présenté les trois grandes révolutions qu'a connues l'école française dans la seconde moitié du XX^e siècle : la démocratisation, la massification et la personnalisation, et il a conclu son allocution par ces mots : «...il nous faut oser. Face aux habitudes de pensée, il nous faut innover ; face aux conservatismes, il nous faut changer l'École avec les professeurs ».

Ces convictions sous-tendent la lettre de mission qu'il a remise au *Comité stratégique des langues*, auquel il demande de faire évoluer l'enseignement des langues vivantes, notamment l'anglais, mais avec le souci de préserver la pluralité linguistique. Invité à se pencher sur la progression de l'apprentissage de l'école maternelle au baccalauréat, le Comité a souhaité élargir son mandat pour y inclure l'enseignement supérieur, afin de souligner la nécessaire cohérence de l'ensemble du système éducatif. Le ministre a aussi fait référence aux modalités d'enseignement, exprimant le vœu de voir mises en valeur les pratiques pédagogiques innovantes, et à un autre enjeu majeur : celui de la mobilité des jeunes et des enseignants. Enfin il a conclu en souhaitant que le Comité lui présente « une offre ambitieuse [...] qui permette une réelle égalité des chances ».

Nanti de cette feuille de route, le Comité a jugé nécessaire de procéder d'abord à un état des lieux, avant de pouvoir dessiner la stratégie souhaitée par le ministre.

Son travail s'est nourri des publications, des travaux, des avis de chercheurs et de spécialistes de l'enseignement, comme Claude Hagège, de la somme des rapports conduits sur le sujet par les inspections générales, et des circulaires de rentrée adressées chaque année par le ministre aux recteurs, aux chefs d'établissement et aux enseignants. Il y a trouvé des analyses et des propositions qui ont servi de point de départ et de référence à ses propres réflexions.

Parvenu au terme de son mandat, le Comité regrette toutefois de n'avoir pas eu le temps d'approfondir sa réflexion sur trois points qui mériteraient d'être repris ultérieurement : l'évaluation, la carte des langues, les métiers des langues. Le temps imparti à sa réflexion, d'avril à décembre, était en effet trop court pour permettre de mener à bien des travaux plus approfondis, qui demandaient d'autres rencontres et consultations, empêchées par l'interruption scolaire de l'été. Les réunions de travail du groupe, certes toutes fructueuses et suivies avec assiduité, ne pouvaient suppléer au nécessaire « temps long » d'un tel approfondissement, le plus souvent adossé à d'indispensables études techniques. Ce travail vise donc seulement à tracer des pistes, mais a néanmoins l'ambition d'ouvrir la voie à une nouvelle approche.

I. L'ÉTAT DES LIEUX

Comme on pouvait s'y attendre, c'est un tableau en demi-teinte qui se dessine quand on essaie de dresser un état des lieux en matière d'enseignement des langues, composé d'indéniables progrès réalisés au cours de ces dernières années, mais aussi de difficultés qu'il conviendrait de résoudre.

I. 1. Les progrès réalisés :

- *extension et diversification de l'offre de formation*
- *introduction de pratiques pédagogiques innovantes*
- *ouverture européenne et internationale des établissements*

NB : Chaque fois que nous parlerons des langues et de l'enseignement des langues, il doit être clair que nous ne dissociions pas apprentissage strict de la langue et acquisitions culturelles qui l'accompagnent nécessairement. Le comité s'appuie sur ce postulat qu'enseigner une langue, c'est également ouvrir à une culture. Par commodité, nous résumerons le plus souvent sous le terme « langue ».

I. 1. 1. L'extension et la diversification de l'offre de formation

- L'apprentissage d'une langue – en dehors de la langue maternelle – commence désormais à l'école primaire. Une seconde langue est abordée au collège en classe de 4^e, puis poursuivie au lycée, où les élèves qui le souhaitent peuvent même s'initier à une troisième langue. Cet apprentissage de deux langues vivantes est offert non seulement aux séries générales mais désormais aussi à toutes les séries technologiques et à la voie professionnelle – notamment dans le secteur des services et de l'hôtellerie. Dans le même temps, ont été développées les sections européennes et de langues orientales (SELO), à côté des sections internationales, sections d'excellence, avec pour objectif l'égale maîtrise de deux langues à la fin du secondaire. Existait également les sections bi-nationales (ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC) qui permettent d'obtenir la délivrance simultanée du baccalauréat français, et respectivement de l'*Abitur* (Allemagne), du *bachillerato* (Espagne) ou de l'*esame di Stato* (Italie).

Les sections linguistiques : SELO et sections internationales²

Les sections européennes et internationales scolarisent 296 100 élèves en 2010, soit **5,7 % des élèves du second degré** de France métropolitaine et des DOM.

Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1%), et démarrent en classes de quatrième et de troisième (9,2 % des élèves) pour se prolonger au lycée général (10,2 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales.

Les **sections européennes** (SELO) sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques).

La croissance des SELO se poursuit

La loi d'orientation de 2005 fixait une augmentation du nombre des sections européennes ou de langues orientales (SELO) de 20% pour l'horizon 2010. Cet objectif a été largement atteint et même dépassé : on compte désormais 47% de sections en plus par rapport à septembre 2005 et 9% d'élèves en plus par rapport à l'an dernier³.

À la rentrée 2010, les sections européennes scolarisaient 24 000 élèves de plus qu'en 2009, soit une progression de 9,4 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 500 élèves, avaient augmenté de 10, 2%.

² DEPP, *Repères et références statistiques*, édition 2011

³ DEPP, *Les chiffres clés des sections européennes ou de langues orientales 2010*

La diversité linguistique et culturelle, prônée par l'UNESCO comme « **héritage commun de l'humanité** » et rappelée dans les directives de l'Union européenne, reste au cœur de la politique française qui, après avoir fait leur place aux langues régionales, insiste sur le libre choix des familles dans la formation de leurs enfants. À ce credo de base, la conjoncture internationale est venue apporter ses retouches : la circulaire de rentrée de 2001 recommande aux recteurs, maîtres d'œuvre en la matière, de promouvoir l'enseignement de l'arabe et d'éviter de supprimer les postes dévolus à l'enseignement des langues dites rares. En 2004, à l'issue du Conseil franco-allemand des ministres, les deux pays se sont engagés à développer l'apprentissage de leurs langues respectives, sur la base de la réciprocité. C'est ainsi qu'au baccalauréat la France n'autorise pas moins de 64 langues en option – offertes du moins à l'examen, sinon toutes enseignées en amont – détenant un véritable record mondial en termes de diversification. La pratique de l'oral et la dimension culturelle indissociable, dans toute langue, de son rôle de communication, ont aussi fait l'objet de pressantes recommandations aux enseignants. Désormais en première et en terminale L, le programme comporte **l'étude de la littérature étrangère** en langue étrangère.

I. 1. 2. Les pratiques pédagogiques innovantes

Nous ne saurions rendre justice ici à toutes les innovations introduites dans l'enseignement des langues – d'autres l'ont fait avant nous et la bibliographie donnée en annexe renvoie à leurs études pour une vision exhaustive.

Quelques exemples suffiront avant d'aborder la stratégie proprement dite :

- Dans les sections européennes, dès leur création, et maintenant dans toutes les classes de lycée, des **disciplines non linguistiques** (DNL) peuvent être enseignées dans une langue étrangère, comme l'histoire et la géographie en anglais ou les mathématiques en chinois : initiative pratiquée largement dans certains pays voisins, les pays scandinaves notamment, efficace en ce qu'elle permet l'approche de la langue comme un outil et non plus seulement comme une discipline parmi les autres.
- À n'en pas douter, l'avancée la plus significative est néanmoins l'adoption, en 2005, du **Cadre européen commun de référence pour les langues** (CECRL), élaboré par le Conseil de l'Europe. Tous les pays européens disposent désormais d'un référentiel commun pour identifier et évaluer les cinq compétences langagières qui signent la maîtrise d'une langue : *compréhension et expression écrites, compréhension et expression orales, interaction orale*. Cet instrument, très largement adopté, favorise la comparabilité des niveaux de performance et privilégie, dans le même temps, la démarche actionnelle et l'approche culturelle. D'aucuns demanderont aussitôt – à juste titre – comment développer la pratique de l'oral dans des classes aux effectifs conçus pour un autre type d'enseignement.
- On ne compte pas les outils numériques mis au point grâce aux progrès des technologies de l'information et de la communication : ils ont pour but soit de mettre les apprenants en contact, à distance, avec des locuteurs natifs, soit de les entraîner à reproduire les modèles qui leur sont fournis : **Educalangue, Educastream, Tell me more, Learn English...** Le comité s'est vu proposer toute une gamme de produits, en a testé certains et en a apprécié les vertus pour aider les enseignants dans leur tâche. Au milieu de ce riche paysage, **la balado-diffusion** permet aux élèves d'entrer en contact avec les langues et cultures étrangères en dehors du cadre scolaire, n'importe où et à tout moment. Ici et là, dans diverses régions, nous avons vu cette culture nomade favorisée par la mise à disposition gratuite des matériels nécessaires.

Exemples de bonnes pratiques

Le bilan positif de la balado-diffusion dans l'académie de Besançon⁴

« Emmener son MP3 chez soi, c'est en quelque sorte faire entrer l'école à la maison, et créer ainsi un lien entre les connaissances développées en cours et poursuivies, voire approfondies en-dehors de la classe.

Pour l'enseignant, l'utilisation des baladeurs modifie l'organisation pédagogique des enseignements et ouvre d'autres perspectives pour l'évaluation des élèves [...]

Elle permet d'intégrer aux cours des éléments complémentaires d'actualité qui sont un véritable apport pour la dimension interculturelle et transversale de l'apprentissage.

Deux points essentiels :

- la balado-diffusion permet d'avoir un rapport privilégié avec l'élève et de cibler les atouts et les besoins de celui-ci,
- l'aspect nomade de l'outil permet d'augmenter le temps d'exposition à la langue. »

- Les groupes de compétences mis en place à partir de 2005 visent à apporter une solution à l'hétérogénéité des élèves et au cloisonnement des classes. Ils permettent les regroupements d'élèves pour la pratique d'une compétence langagière bien identifiée, en tenant compte des acquis et des besoins des élèves. Pour en favoriser la constitution, les chefs d'établissement disposent, grâce à l'autonomie de l'EPL, de la faculté de procéder à une globalisation des horaires de langues vivantes de façon à encourager leur mise en synergie et à introduire plus de souplesse dans les enseignements.
- Encourager la pratique de l'oral est enfin le but des stages intensifs gratuits ouverts aux lycéens dans quelques académies pendant les petites vacances – à Rouen c'est une semaine en internat au mois de juillet.

Exemples de bonnes pratiques

Organisation des stages intensifs de vacances dans l'académie de Paris

« En octobre 2011, l'académie de Paris proposait, pour la quatrième année des stages gratuits sur la pratique orale de trois langues étrangères : anglais, allemand, espagnol, dans sept lycées répartis sur l'ensemble de l'académie. »⁵

Nous avons pu assister au lycée Hélène Boucher à ces « mises en immersion » organisées en trois langues-anglais, allemand, espagnol – et nous entretenir avec les élèves réunis, sur la base du volontariat, autour de locuteurs natifs s'appliquant à faire partager la langue de Shakespeare, de Goethe ou de Cervantès !

Quelques chiffres

LV	Nombre d'élèves inscrits	
	2010 - 2011	2011 - 2012
allemand	30	34
anglais	140	422
espagnol	9	73
Total	179	529

Tous ces dispositifs – et nous n'avons pu les énumérer tous – sont des adjuvants précieux pour l'entraînement à la pratique de l'oral, mais ils ne sauraient remplacer l'efficacité du « bain linguistique » bien préparé qu'offrent les séjours (linguistiques) à l'étranger. C'est pourquoi s'est parallèlement mise en place une véritable stratégie d'ouverture internationale des établissements.

⁴ De l'évolution des représentations au développement de compétences, Décembre 2009. académie de Besançon.

Odile MALAVAU, Michel MAZAUDIER, Jonas ERIN, Véronique BOUST, Dominique CHATTE, Jean-Luc BORDRON, IA-IPR.

⁵ Communiqué de presse, académie de Paris, octobre 2011

I.1. 3. L'ouverture européenne et internationale des établissements

C'est le rôle des délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) que d'aider les établissements scolaires dans leur mission d'ouverture aux partenariats étrangers, en harmonie avec les jumelages organisés par les collectivités territoriales. Les circulaires de rentrée, depuis 2006, mettent l'accent sur la nécessité de multiplier les contacts par tous moyens. Il existe plusieurs modalités d'échanges entre les élèves et leurs homologues étrangers.

La traditionnelle correspondance écrite n'est certes pas à dédaigner, du moins au premier stade de l'apprentissage, mais elle est largement relayée par des dispositifs modernes faisant appel aux ressources nouvelles de l'information et de la communication. Le programme européen *e-twinning* a ainsi fait la preuve de son efficacité et il conviendrait d'en répandre l'usage ; nous y reviendrons.

Plus difficiles à organiser – et surtout à financer – sont les séjours linguistiques auxquels la mobilité virtuelle doit servir de prélude. Ce point ayant fait l'objet d'une importante réflexion au sein du comité stratégique, il sera développé dans la présentation et les recommandations ultérieures. Mais déjà il est possible d'évoquer ici des exemples de bonne pratique qui méritent d'être connus et mis en valeur.

Exemples de bonnes pratiques

Financement : les partenariats

Régions

Le président de la région Centre a souligné investir jusqu'à deux millions d'euros chaque année dans la mobilité des jeunes.

Entreprises

Des chefs d'entreprise ont expliqué comment ils organisaient le bain linguistique et culturel de leurs nouvelles recrues en les envoyant deux ans à l'étranger, préalable indispensable à leur insertion au siège (Schneider Electric).

Multinationales

Des multinationales comme Airbus, qui exploitent des filiales de par le monde, ont le souci de créer, dans les pays où elles s'installent, des filières de formation destinées à préparer les ressources humaines dont elles auront besoin et y envoient en stage des élèves français des lycées professionnels de la même filière (aéronautique).

*NB. On préférera tout au long de ce document parler de **séjour linguistique** plutôt que de voyage à l'étranger, de façon à souligner la nécessaire recherche de qualité qui va de pair en ce domaine avec l'objectif d'efficacité de l'apprentissage visé ici.*

I.2 - Les points sensibles : difficultés et dysfonctionnements

La plupart ont été pointés du doigt dans le rapport d'inspection générale de 2009⁶. Nous les avons retrouvés à notre tour, lors de notre enquête, deux années n'étant bien sûr pas suffisantes pour redresser la barre de façon significative. Les difficultés sont pour une part organisationnelles, et, d'autre part, liées aux élèves et aux enseignants. Enfin, plus préoccupant, l'écart entre les niveaux attendus (CECRL) et les performances constatées des élèves.

I. 2. 1. Les problèmes organisationnels

- Ils résident tout d'abord dans l'écart qui existe entre les textes et la réalité sur le terrain, écart qui tient sans doute à l'impossibilité d'évaluer déjà l'impact effectif de ces transformations en profondeur. Ainsi apparaît-il qu'un certain nombre d'enseignants – combien au juste, c'est difficile à dire – ne se sont pas encore pleinement approprié le *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe (même si celui-ci n'est pas uniquement un instrument pour l'évaluation) et peinent encore à passer de la logique de notation traditionnelle à une logique d'évaluation de compétences. Non que le problème réside dans le passage de la note à l'évaluation des compétences, mais les enseignants ont encore du mal à se faire une idée juste des attendus que représentent les niveaux du CECRL.
- De même les groupes de compétences ne se mettent-ils en place que peu à peu : manque de salles dans les établissements, nombre d'enseignants insuffisant pour dédoubler les effectifs. Des dérives existent, qui consistent à confondre groupes de compétences et groupes de niveau. Les enseignants qui se voient cantonnés à la pratique d'une des compétences langagières, déplorent cet apprentissage « explosé » des langues, se plaignent de cette « noria d'élèves » et regrettent l'absence de relation pédagogique stable avec leur classe. Par ailleurs la mise en place du dispositif nécessite une coordination étroite des enseignants concernés, coordination qui doit se faire en dehors des cours, sur le temps consacré à leurs préparations et corrections, voire leurs plages de liberté... et la bonne volonté s'essouffle.
- Plus fâcheux, certains des dispositifs innovants d'excellence, comme les sections européennes, déjà mentionnées, ou les classes bi-nationales, avec des visées différentes, ne concernent qu'une minorité d'élèves : les premières, malgré leur développement et le début de leur implantation en éducation prioritaire, ne couvrent encore que 5,3% des effectifs⁷, les secondes moins de 1%, ce qui laisse plus de 93% des jeunes non concernés ! L'égalité des chances est encore loin, seule en bénéficie la minorité d'élèves motivés et non effarouchés par un surcroît de travail.
- En ce qui concerne l'offre de formation, on a pu déplorer certaines incohérences et un manque de continuité dommageable dans les cursus. La liberté de choix des familles, qui se porte massivement sur l'anglais, se heurte à la nécessité de composer avec le plurilinguisme. En outre, dans le primaire, la diversité des formations en langue des enseignants et la complexité de leur affectation mettent en opposition liberté du choix et nécessité d'un pilotage. Les fédérations de parents d'élèves signalent en effet la difficulté de commencer à l'école une langue autre que l'anglais et de ne pouvoir la poursuivre, faute d'enseignement assuré, en cas de changement d'établissement ou d'académie. Ainsi se réduit, *ipso facto*, l'offre de formation. Le rapport présenté

⁶ Rapport IGEN 2009, rapporteurs R. MONTAIGU et R. NICODEME, *Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues*

⁷ DEPP, *Repères et références statistiques*, édition 2011

au Sénat par Monsieur Jacques Legendre⁸, membre du Comité stratégique, alertait déjà en 2003 sur le « rétrécissement » de l'offre de formation, le risque du « tout-anglais ».

- Manque de continuité aussi dans les cursus. Depuis l'introduction d'un apprentissage des langues en primaire, parents et corps d'encadrement déplorent notamment l'absence d'une articulation effective entre le cours moyen et la sixième. Ce point a retenu l'attention du comité (voir II.2.2.)

I.2.2- Les difficultés

- liées aux élèves ou à la formation des enseignants

Est-ce là une des sources des problèmes constatés au niveau des élèves et des enseignants ? Toujours est-il qu'une enquête Eurydice de 2008, conduite auprès des pays de l'Union européenne, a établi que si les jeunes des pays nordiques sont convaincus de la nécessité d'apprendre les langues étrangères, les Français et les Espagnols sont les moins motivés par cet apprentissage, ceux qui ressentent le moins l'envie et la nécessité d'utiliser d'autres langues que la leur dans leur environnement immédiat – famille, médias, loisirs.... Et pourtant une enquête conduite en 2002⁹ par l'inspection générale de l'éducation nationale constatait combien les jeunes enfants, au contact d'une autre langue, trouvaient de l'attrait dans cette découverte ! L'érosion de cet intérêt au fil de la scolarité ne laisse pas d'être préoccupant.

La responsabilité n'en incombe certes pas aux enseignants qui font de leur mieux pour entretenir la flamme et pour mettre en œuvre les connaissances et compétences acquises au cours de leur formation, mais beaucoup regrettent de n'avoir pas reçu une préparation suffisante à leur métier, et une certaine crise de la vocation s'amorce chez les futurs enseignants, les anglicistes notamment.

Toutefois il faut bien se garder de généraliser, ce sont là des difficultés ponctuelles, les résultats positifs obtenus dans le secteur de l'apprentissage des langues sont bien plus attestés et plus quantifiables que les cas de dysfonctionnement. Mais trop d'élèves sont encore inhibés, ce qui est une entrave de taille dans l'acquisition d'une langue. Faire le constat de cette inhibition c'est reconnaître comme prioritaire la recherche de l'épanouissement de l'élève, condition sine qua non d'un apprentissage efficace : « ...*Force est de constater la faiblesse fondamentale des Français vis-à-vis de la pratique orale des langues étrangères. J'y vois une cause principale : l'inhibition, cette même peur qui paralyse nos élèves dans les tests internationaux : la peur de se tromper... C'est là un enjeu éducatif majeur...* ».¹⁰

Il convient donc de lisser les aspérités encore existantes, ne serait-ce que pour assurer à tous les jeunes les mêmes chances de réussite.

- liées aux écarts de performances des élèves au regard des niveaux attendus

Enfin, les enquêtes les plus récentes conduites aux niveaux national et européen donnent à penser que les performances de nos élèves sont insuffisantes. Le niveau A2 du cadre européen, qui devrait être atteint à la fin de la 5^e, ne l'est pas pour une partie des apprenants. Il est validé dans le cadre du DNB mais avec des exigences et des modalités procédurales variables qui font douter de la culture de l'évaluation dans les établissements et, partant, de l'égalité des chances.

Comme dans toutes les réformes, pour surmonter ces difficultés, il faudra du temps et des réajustements, une mutualisation des bonnes pratiques.

⁸ *L'enseignement des langues étrangères en France*, rapport d'information n° 63 (2003-2004) de M. Jacques LEGENDRE, fait au nom de la commission des affaires culturelles du Sénat.

⁹ Rapport IGEN 2002, A.SCOFFONI rapporteur, *Le Suivi des langues vivantes au primaire*.

¹⁰ Discours de Luc CHATEL, *ExpoLangues 2011*.

« *La culture, notre seule identité* »
Umberto ECO
Le Monde, jeudi 26 janvier 2012

II. Quelle stratégie pour l'enseignement des langues en France ?

S'appuyant sur cet état des lieux et pour répondre à la lettre de mission du ministre, le comité a élaboré une stratégie qui se déploie selon cinq grands axes. Chacun de ces axes est accompagné de recommandations - modalités d'application - elles-mêmes illustrées par des exemples de bonnes pratiques qui en démontrent la faisabilité.

- **S'ouvrir au monde du XXI^e siècle : affirmer l'importance des langues**

- **Tracer un parcours cohérent de la maternelle au supérieur**

- **Parvenir à la mobilité pour tous**

- **Former et valoriser les enseignants**

- **Travailler ensemble**

II.1. S'ouvrir au monde du XXI^e siècle : affirmer l'importance des langues

II. 1.1. L'apprentissage des langues, une question de société de la plus grande actualité

Soucieux de promouvoir la construction européenne et prenant conscience des enjeux de la mondialisation, les ministres réunis à Lisbonne en 2000, puis à Barcelone en 2002, se sont donné pour objectif la construction de « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde pour le XXI^e siècle ». Aussitôt, la Commission européenne a inscrit dans son plan d'action 2004-2006 « l'apprentissage, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, de deux langues étrangères en plus de la langue maternelle » et mis en place plusieurs programmes de mobilité pour faciliter cet apprentissage.

Interrogé dans le cadre de notre enquête¹¹, le responsable du secteur *Éducation* à Bruxelles a confirmé le renforcement de cet apprentissage des langues dans la *Stratégie Europe 2020* en cours d'élaboration, précisant qu'à l'argument d'ouverture culturelle s'ajouterait désormais, fortement, celui de l'employabilité, « levier majeur pour la croissance et l'emploi – stratégie qui tire tout le reste ». De fait, les chefs d'entreprise consultés par le comité ont dit ne plus recruter désormais que des collaborateurs maîtrisant au moins une langue étrangère.

Il ne suffit pas toutefois d'être persuadé de l'importance des langues : au moment de passer à l'action, de mettre en place cet apprentissage, on se heurte à un certain nombre d'idées reçues qu'il convient de balayer au seuil de toute stratégie.

II. 1. 2. Des idées reçues¹² à balayer

- *Parler plusieurs langues serait réservé à une élite*

La maîtrise des langues a certes longtemps été perçue comme une forme de distinction sociale réservée à une minorité privilégiée, mais elle est désormais banalisée et fait partie intégrante de la plupart des profils professionnels.

- *Il faudrait être « doué » pour apprendre les langues.*

En réalité, la compétence linguistique est le propre de l'*homo sapiens* – elle est donc, comme dit Descartes de la raison, la chose du monde la mieux partagée.

- *Apprendre les langues, est-ce une question d'intelligence ?*

Si une certaine aptitude intellectuelle est nécessaire pour apprendre la grammaire et le vocabulaire, l'usage de la langue s'acquiert naturellement : c'est par l'imprégnation et la pratique que se fait d'abord l'apprentissage.

- *Apprendre plusieurs langues, c'est risquer la confusion linguistique.*

Les *faux amis* peuvent en effet générer une certaine confusion au niveau de la terminologie, mais ils ne sont pas si nombreux et, en revanche, la compétence et les aptitudes acquises dans un domaine linguistique sont transférables à d'autres, comme savoir écouter ou exercer sa mémoire. Et les linguistes de conclure : « les langues s'épaulent sans jamais se combattre ». Argument à opposer à ceux qui disent encore qu'avant d'apprendre une langue étrangère aux enfants, il faut les aider à mieux maîtriser leur langue maternelle. Des études scientifiques ont en effet démontré que les enfants

¹¹ Entretien du 20 décembre 2011 à Bruxelles avec M. Pierre MAIRESSE, directeur, direction A de la direction générale *Éducation et Culture*, Commission européenne.

¹² Extrait de l'analyse proposée par Jean-Claude BEACCO, professeur à l'Université Sorbonne Nouvelle- Paris 3 et membre du comité stratégique.

exposés en bas âge à une langue étrangère ont, par la suite, plus d'aisance et de meilleurs résultats dans l'acquisition de leur propre langue. D'une manière générale, des études montrent qu'apprendre une langue étrangère rend non seulement meilleur dans sa propre langue mais développe des capacités cognitives également bénéfiques à l'acquisition des autres disciplines.

- *Apprendre une langue, ce serait long et ennuyeux*

Long peut-être si l'on veut se spécialiser et en maîtriser toutes les subtilités. Mais en fait, une fois mémorisées les formes fondamentales (lexique et syntaxe), on peut atteindre un réel niveau de compétence et les méthodes pédagogiques actuelles, impliquant les apprenants dans des projets innovants, font la part belle à l'expression orale et à la communication : théâtre, cinéma, mise en scène d'un ouvrage littéraire, musique et chant... Ainsi les professeurs de l'académie de Rouen que nous avons rencontrés¹³ nous ont-ils convaincus, par l'éventail et la richesse des témoignages proposés, que leurs élèves prenaient un réel plaisir à l'apprentissage de l'anglais, de l'allemand, de l'italien, ou de l'espagnol.

II. 1. 3. Quelles langues enseigner ? La question de la diversité linguistique

Il est indéniable que l'anglais occupe actuellement une place dominante comme langue de communication internationale, et c'est pourquoi les familles en font le choix prioritaire pour leurs enfants, en France comme chez nos voisins. Mais cette position hyper-centrale n'est pas assurée de se maintenir à l'avenir, de l'avis-même des experts britanniques¹⁴. La langue de communication dans le monde ne peut se réduire à l'anglais. De nombreux pays défendent leur langue dans le monde à travers l'ouverture de centres culturels à l'étranger tels que les instituts Confucius, Goethe, Camoes ou Cervantes. Il semble difficile de présumer de ce que sera la langue dominante de demain¹⁵. Dans un monde polycentrique, d'autres langues aspirent à devenir les *linguae francae* de demain et elles le sont déjà dans leur bassin d'influence géo-politique et économique : arabe, chinois, portugais, russe, sans compter avec le français qui demeure une grande langue internationale et la première LV2 étudiée en Europe.

Quelques chiffres

En Europe en 2009, 95% des élèves du deuxième cycle ont étudié l'anglais comme langue étrangère. (communiqué Eurostat, *Journée européenne des langues, 26 septembre 2011*)

La France est conforme à cette évolution, avec 94% de ses élèves du second cycle en anglais LV1 au second degré, les 6% restants se répartissant entre l'allemand, principalement, et l'espagnol (DEPP, chiffres rentrée 2009)

En primaire en 2011, 90,1% des élèves étudient l'anglais, 8, 6% l'allemand, 1, 5% l'espagnol. (DEPP 2011, *Repères et références statistiques*)

Le responsable européen qui nous a reçus apporte sa contribution au débat : dans vingt ans, dit-il, tout un chacun saura « se débrouiller » en anglais ; ce qui fera alors la différence, pour l'insertion professionnelle, ce sera la maîtrise d'autres langues. Il prend pour exemple un jeune Basque qui parlerait sa langue régionale, mais aussi le français bien sûr, l'espagnol par proximité géographique et l'anglais comme tous les autres jeunes : que d'atouts dans son escarcelle !

Madame Doris Pack, membre du Parlement européen, qui nous a accordé un entretien à Bruxelles, insiste sur l'importance d'apprendre « la langue du voisin », vu le développement de la

¹³ Visite du 7 décembre 2011 au rectorat de Rouen : rencontre animée par Olivier LAUNAY, IA-IPR coordonnateur du groupe Langues

¹⁴ *Why Global English may mean The End of English as a Foreign Language*, David GRADDOL

¹⁵ Relevé de conclusions de la réunion du comité stratégique du 27.04.11, intervention de M.HAGEGE

mobilité des ressources humaines à l'intérieur des grandes régions européennes ; ce que confirme Claude Hagège : « L'apprentissage de la langue du voisin est un choix naturel ¹⁶ ».

Impossible enfin de ne pas citer ici les entreprises, qui disent vendre dans la langue de leurs acheteurs, selon la formule du président Davignon¹⁷ : « Les langues font nos affaires ». Centré sur cette thématique, le forum organisé en septembre dernier à Varsovie sous présidence polonaise s'intitulait *Languages for Jobs*¹⁸.

Le débat a divisé notre comité, partisans du tout anglais d'une part, défenseurs de la pluralité linguistique de l'autre. Persuadés qu'il existe un fond de vérité dans chacune des deux approches, nous les poserons comme complémentaires dans notre stratégie pour l'enseignement des langues : permettre à tous les jeunes, à tous les adultes de communiquer en anglais et d'en démarrer l'apprentissage tout au long de la vie, c'est être pragmatique dans la conjoncture actuelle, c'est donner à tous nos concitoyens les clés d'entrée dans l'univers de la mondialisation.

Mais nos écoles, nos universités forment déjà les citoyens de demain dont le meilleur atout sera alors la diversité linguistique. « L'Asie nous ouvre les bras » nous a dit un élève de BTS.

En conclusion

Faire prendre conscience de l'importance de maîtriser plusieurs langues étrangères dont l'anglais, de balayer les préventions dues aux idées reçues, de préserver la diversité linguistique : en réponse à ces trois préoccupations et en s'appuyant sur différentes études, témoignages et sur ses propres observations, le groupe de travail a donc souhaité décliner point par point des recommandations sur lesquelles il fondera les propositions d'une offre globale et ambitieuse. Pour ce faire, il s'est attaché à définir les modalités d'une approche plurielle :

- **Faire de l'apprentissage des langues un sujet de société**, une cause nationale pourrait-on dire, et utiliser les médias – toute puissance de la communication – pour faire passer le message : les langues ne sont pas une discipline scolaire parmi les autres, elles sont un investissement indispensable, déterminant pour l'économie du pays, pour l'insertion professionnelle des jeunes et des moins jeunes, pour l'ouverture à l'altérité, pour l'éducation à la citoyenneté et, partant, pour la cohésion sociale. Notre interlocutrice de France Télévisions nous a assurés de son soutien dans l'éventuelle mise en place d'une campagne médiatique de sensibilisation du grand public.

→ Recommandation 1

ENVISAGER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

- **Faire de l'apprentissage des langues un sujet de société actuel**
- **Montrer l'importance des langues dans la sphère professionnelle et dans la construction d'une ouverture culturelle élargie**
- **Faire passer un message positif : les Français sont tout à fait capables de parler plusieurs langues**

¹⁶ Claude HAGEGE, *L'Enfant aux deux langues*, 1996.

¹⁷ Etienne DAVIGNON, Président de la *Table ronde des industriels européens*, qui, dans le rapport du *Forum des entreprises pour le multilinguisme*, lancé par la Commission européenne, analyse les interactions entre les compétences linguistiques, la compétitivité économique et professionnelle dans un monde globalisé. 2008.

¹⁸ *Languages for Jobs*
Providing Multilingual Communication Skills for the Labor Market

- **Conforter la place des langues vivantes**

dans l'enseignement scolaire:

- par l'allongement de l'offre de formation
- par l'élargissement de l'offre de formation
- par l'affirmation de leur place au rang des disciplines fondamentales

en formation tout au long de la vie

- Élèves d'hier, les adultes d'aujourd'hui ne sont pas oubliés dans le dispositif. Le CNED a reçu pour mission d'offrir à tous un service de formation à distance en anglais et, pour s'en acquitter, il s'assure un partenariat avec le British Council. Celui-ci, comme nos autres partenaires européens de l'Institut Goethe, de l'OFAJ ou de l'Institut Cervantès par exemple ont également bien des ressources à mettre à disposition pour aider l'Education nationale à atteindre ses objectifs : le « travailler ensemble » sera au reste le dernier volet de notre stratégie.

→ Recommandation 2

PERMETTRE A TOUS LES CITOYENS DE SE FORMER EN LANGUES ETRANGÈRES TOUT AU LONG DE LA VIE

-Mettre en place un service d'apprentissage de l'anglais à distance pour tous (avec le CNED, par différents partenariats du ministère avec le British Council, le groupe Orange notamment)

-Lancer une étude de faisabilité sur la création d'une chaîne dédiée à l'apprentissage des langues sur la TNT et sur la possibilité de créer des programmes jeunesse en langues étrangères sur une chaîne de télévision nationale

dans l'environnement quotidien

- Une enquête de la DEPP sur les acquis des élèves en anglais et en allemand en fin d'école primaire conclut en 2007 : il semblerait que les élèves qui réussissent le mieux soient ceux, qui, sur le plan individuel, ont le temps d'exposition à la langue le plus long. Deux ans plus tard, le Centre d'analyse stratégique fait les mêmes constats, arrive aux mêmes conclusions : « Le niveau de motivation des élèves, reconnu comme décisif dans l'apprentissage, est conditionné, entre autres, par la présence des langues vivantes dans les médias nationaux. »

Il convient donc d'utiliser tous les moyens possibles pour renforcer cette exposition aux langues : s'appuyer sur ce qui marche à l'école (*Collège au cinéma, Ciné-Lycée, Culture-Lycée*, prêt de films en VO) ; l'utilisation de radios nomades, des supports modernes familiers aux jeunes (musique notamment) sont autant de dispositifs à faire connaître, à étendre. L'exposition aux langues étrangères est devenue tout à fait possible grâce aux médias d'aujourd'hui (internet, DVD, Iphone...), il serait sans doute profitable de développer les activités autonomes -à la maison- et d'en tirer profit dans les activités scolaires.

Enfin le CNC, les chaînes nationales de télévision, le CSA doivent être associés étroitement à cette politique nationale de renforcement de la présence des langues dans notre environnement quotidien. Le département *Jeunesse* de France Télévisions nous a exprimé sa volonté d'entrer en partenariat avec le ministère pour coopérer dans la définition et la mise en place d'une telle politique.

AFFIRMER L'IMPORTANCE DES LANGUES

recommandations	modalités	bonnes pratiques (ou suggestions)
<p>→ Recommandation 1</p> <p>Envisager une campagne de sensibilisation du grand public</p>	<p>- Faire de l'apprentissage des langues un sujet de société actuel</p> <p>- Montrer l'importance des langues dans la sphère professionnelle et dans la construction d'une ouverture culturelle élargie</p> <p>- Faire passer un message positif : les Français sont tout à fait capables de parler plusieurs langues</p>	<p>- clips, videos, messages sur supports modernes (twitt, Facebook, réseaux sociaux)</p> <p>- témoignages-interviews type radio-trottoir : lycéens (cf CNVL)</p> <p>- communiquer sur l'importance des langues vivantes : multiplier les occasions d'événements et rencontres sur le sujet.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BABEL CHANTE (académie de Rouen), en partenariat avec l'Eurovision – classes de collège et CM2 – • LES ZOSCARS (académie de Rouen) <p>- présence et témoignage d'anciens élèves dans différents Forums Emploi</p>
<p>→ Recommandation 2</p> <p>Permettre à tous les citoyens de se former en langues étrangères tout au long de la vie</p>	<p>-Mettre en place un service d'apprentissage de l'anglais à distance pour tous (avec le CNED, le British Council, le groupe Orange)</p> <p>-Lancer une étude de faisabilité sur la création d'une chaîne dédiée à l'apprentissage des langues sur la TNT et sur la possibilité de créer des programmes jeunesse en langues étrangères sur une chaîne de télévision nationale</p>	<p>- English by Yourself (CNED....)</p> <p>- Télé tandem (OFAJ),</p> <p>- multiplier les ressources déjà existantes : films en VO (recommandation du Conseil européen des ministres de la culture 2008, dépôt d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale, novembre 2011)</p> <p>- solliciter l'aide du CNC (déjà pilote d'Ecole au cinéma, Collège au cinéma, Lycée au cinéma) pour les critères de préférence des diffusions TV, ainsi que le CSA</p> <p>- solliciter d'autres médias et d'autres supports plus proches des jeunes (chanson, internet...)</p>

II.2. Tracer un parcours cohérent de la maternelle au supérieur

II. 2.1. Début du cursus : un apprentissage précoce, voire une sensibilisation préscolaire

Dans la plupart des pays européens, l'apprentissage des langues vivantes commence de plus en plus tôt. La publication *Chiffres clés de l'enseignement des langues en Europe* du réseau Eurydice¹⁹ montre que, presque partout, l'enseignement obligatoire d'une langue étrangère débute de fait au cours de la scolarité primaire, en moyenne aux alentours de 8-10 ans, mais plus tôt encore dans certains pays : dès trois ans par exemple en Espagne et dans la Belgique germanophone. Les spécialistes de neurosciences affirment en effet que jusqu'à sept ans, les enfants peuvent parfaitement assimiler les sonorités et la phonologie de systèmes linguistiques différents. Ce que confirme un linguiste comme Claude Hagège sur la notion de précocité : « Il ne s'agit pas ici d'un sens lié à la personnalité biologique ou intellectuelle de l'enfant, mais d'un sens institutionnel : ce qui est pratiqué avant l'âge prévu par l'institution » et il enchaîne : « Les aptitudes enfantines sont encore, dans le système scolaire d'aujourd'hui, en permanent état de sous-exploitation »²⁰.

L'enseignement des langues dès le plus jeune âge en Europe - quelques pistes ouvertes par les expériences et réflexions au niveau européen²¹

À l'exception de l'Espagne, l'apprentissage de langues étrangères entre 3 et 6 ans n'est pas inscrit dans les programmes scolaires ou dans la législation concernant cette période de la petite enfance [...] mais un grand nombre d'initiatives sont prises localement [...] et le plus souvent la réaction des autorités compétentes prend la forme de projets pilotes.

Les cas les plus intéressants sont peut-être ceux de l'Espagne, du Luxembourg, de la Suisse et, dans une certaine mesure, de la Pologne. Ces pays ont, soit engagé une généralisation de cet enseignement, soit défini un cadre précis.

Les modalités de l'apprentissage de langue en âge préscolaire

Les contributions des pays ayant mis en place des expériences significatives permettent de dégager un consensus sur certaines modalités qui paraissent être particulièrement efficaces.

Il est frappant tout d'abord d'observer que **l'Espagne est le seul pays européen à avoir donné comme exemple de bonne pratique des séances de langue à proprement parler**. Ces séances se déroulent selon un rituel très réglé, qui rappelle en de nombreux points celui mis en place en France au début des années 90 lors de l'opération « ... Sans frontières ». Les enseignements tirés de cette expérimentation pourraient d'ailleurs être utilement exploités pour la réflexion actuelle. [...]

La qualification des intervenants

Cet aspect représente de toute évidence la plus grande difficulté. Le plus grand nombre des exemples présentés, de même que le projet de texte de la Commission européenne, insistent :

- sur l'intérêt de la présence de locuteurs natifs (assistants, échange de maîtres, locuteurs présents dans l'environnement de l'école) ;
- sur la nécessité d'un niveau minimum de compétence B2 pour tous les enseignants appelés à intervenir dans ce cadre, et même une maîtrise de la phonologie et de la prosodie de la langue cible proche de celle d'un locuteur natif ;
- sur l'exigence d'une formation sur la pédagogie propre à la relation avec ces enfants ;
- sur l'insuffisance actuelle de la formation interculturelle de la plupart des enseignants ;
- sur le besoin d'un accompagnement des équipes pédagogiques [...].

¹⁹ « Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe », étude Eurydice, novembre 2008

²⁰ Claude HAGEGE, *L'Enfant aux deux langues*, pp.78-79

²¹ Enquête pour la DREIC réalisée en 2010 par Francis GOULLIER, Inspecteur général de l'éducation nationale, groupe des Langues.

La France est dans la bonne moyenne puisque l'apprentissage commence réglementairement au CE1, mais les exemples de sensibilisation en maternelle ne sont pas rares, comme dans cette *Living School* visitée dans le XIX^e arrondissement de Paris : autour d'une jeune femme américaine, de tout jeunes enfants chantaient, comptaient, récitaient de petits poèmes dans la langue de leur « maîtresse », avec une parfaite aisance et dans la bonne humeur. Dans toutes les écoles de l'académie de Strasbourg, l'allemand est enseigné dès la maternelle, par convention entre les collectivités territoriales et le rectorat. À ce niveau, l'approche de la langue étrangère est entièrement ludique.

Le rôle de l'école maternelle : textes officiels

Découvrir le monde²²

À l'école maternelle, l'enfant découvre le monde proche, il apprend à prendre et à utiliser des repères spatiaux et temporels. Il observe, pose des questions et progresse dans la formulation de ses interrogations vers plus de rationalité. Il apprend à adopter un autre point de vue que le sien propre et la confrontation avec la pensée logique lui donne le goût du raisonnement. Il devient capable de compter, de classer, d'ordonner et de décrire grâce au langage et à des formes variées de représentation. Ce domaine se décompose en rubriques qui préfigurent les domaines disciplinaires à l'école élémentaire et les compétences du socle commun :

- découvrir les objets, la matière et le vivant, qui sont les prémices d'une culture scientifique ;
- découvrir les formes et les grandeurs, les quantités et les nombres qui posent les bases des premières connaissances mathématiques ;
- découvrir le temps et l'espace qui permet à l'enfant de se construire progressivement.

NB. UNE SENSIBILISATION AUX LANGUES EN MATERNELLE ET AU COURS PRÉPARATOIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Ouvrir l'oreille à d'autres sonorités : travail d'écoute auprès de locuteurs natifs
- Lier l'écoute à des activités artistiques (chants, danses) et à l'imaginaire de l'enfant

Le comité scientifique de la DGESCO qui s'est réuni le 12 mai a regroupé des chercheurs en sciences cognitives et en neurosciences pour évoquer le processus d'acquisition des langues dès le plus jeune âge. Il a notamment souligné que le point névralgique était d'assurer la présence de la langue vivante dans l'environnement immédiat de l'élève et qu'assurer cette présence à l'école maternelle serait un grand pas²³. Le recours aux locuteurs natifs a fait l'objet d'un vaste débat au sein du comité, débat dont nous rendrons la teneur plus bas.

Il existe de nombreux outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants, outils conçus dans le même esprit ludique : valisette de l'OFAJ pour l'allemand, *Educa-langues*, *Tell me more*, *Learn English Kids*, *Little Pim*, *English for children*... Il n'y a que l'embarras du choix entre ces produits dont nous avons eu la démonstration.

De toutes ces initiatives il ressort, comme le souligne en 2007 la première enquête DEPP sur le *bilan des acquis des élèves en anglais et en allemand en fin d'école*²⁴, que des progrès réels ont été accomplis en matière d'enseignement précoce des langues. L'analyse a conclu au constat global que plus les élèves ont l'opportunité d'une exposition précoce aux langues vivantes dans leur scolarité, plus leurs performances sont élevées.

²² *Le rôle de l'école maternelle*, BO hors série n°3 du 19 juin 2008, programmes de l'école primaire

²³ Réunion du Comité du 27.04.11

²⁴ DEPP, *Les acquis des élèves en anglais et en allemand en fin d'école en 2004 et les contextes favorables à ces apprentissages* - Les dossiers évaluations et statistiques - D.E.P.P. - N°187 - septembre 2007

→ Recommandation 3

INSTAURER UNE SENSIBILISATION AUX LANGUES DES LA MATERNELLE

- **Rechercher le concours de locuteurs natifs**
- **Ne pas limiter le nombre de langues – langues régionales y compris**
- **Valoriser les langues de proximité géographique ou socio-culturelle**

II. 2.2. Poursuite du cursus : un parcours dont la cohérence reste à consolider

Bientôt surgit une étape de difficulté importante, avec le passage du cours moyen à la classe de sixième. Recevant des élèves de niveau hétérogène, les professeurs de collège sont trop souvent amenés à « repartir de zéro », selon la formule de l'un d'eux. Prudence pédagogique peut-être, dysfonctionnement aussi, générateur de crispations chez les professeurs des écoles, déçus et irrités de ne pas voir pris en compte le résultat de leur travail ; sentiment de régression et, partant, une certaine démotivation chez les élèves réduits à refaire la même chose au lieu de progresser : « On patine -dit l'un d'eux - on n'avance pas d'une année sur l'autre » ; gâchis d'énergie et de moyens pour l'ensemble du système scolaire. Difficulté surmontable, comme l'a montré l'académie de Rouen, où un groupe de travail animé par les inspecteurs a mis en place depuis plusieurs années une *évaluation croisée* de l'accès au niveau A1 du CECRL : évaluation effectuée conjointement par les enseignants de l'école et du collège, évaluation écrite par les premiers en juin, puis orale par les seconds en septembre. Même pratique de l'évaluation conjointe dans l'académie de Créteil ou encore dans l'académie d'Amiens.

→ Recommandation 4

UNE ARTICULATION SENSIBLE : PASSAGE DU PRIMAIRE A LA SIXIEME

- **Renforcer les liens de travail entre les enseignants des deux degrés**
- **Validation conjointe du niveau A1 en fin de CM2 et à l'entrée en 6e**
- **Faciliter aux enseignants du second degré la possibilité d'intervenir en primaire, dans le cadre d'une coopération pédagogique bien comprise**

Au collège, actuellement, la seconde langue vivante n'est introduite qu'en classe de 4^e, à l'exception des classes bilingues et de quelques sections européennes où les deux apprentissages sont conduits en parallèle dès la 6^e, pour le plus grand profit des élèves qui en bénéficient. Au vu du succès de cette formule et au nom de l'égalité des chances, l'un des recteurs consultés nous a confortés dans la généralisation de cette voie, affirmant que « toute classe a vocation à être bilingue ».

NB. Les classes bilingues, telles qu'elles existent actuellement, sont des classes de sixième et de cinquième créées pour améliorer la continuité des apprentissages des langues vivantes, de l'école au collège : la possibilité est offerte aux élèves qui ont étudié une langue autre que l'anglais dans le premier degré de continuer cet apprentissage et, également, de commencer celui de l'anglais, dès la sixième.

Cet élargissement de l'offre de formation aurait un coût, bien entendu, mais des différents scénarios examinés par le comité stratégique, il ressort que ce coût ne serait pas excessif à condition d'utiliser au mieux la globalisation des horaires et la souplesse ainsi permise. Les solutions existent sans nul doute – des projets d'expérimentation pourraient être conduits en ce sens à niveau académique : sans alourdir la charge de travail des élèves et sans exiger de moyens supplémentaires prohibitifs, ils donneraient sens au souhait du ministre désireux de voir le comité stratégique lui faire « une offre ambitieuse ».

Le niveau A2, normalement requis à la fin de la 5^e, serait-il alors vraiment atteint pour les deux langues dans ces conditions ? La réponse à cette question n'est pas quantitative mais qualitative – elle ne repose pas *a priori* sur le nombre d'heures d'enseignement dispensées mais se mesurera à l'acquisition effective ou non des compétences langagières définies par le Conseil de l'Europe.

→ Recommandation 5

au collège

- *Proposer deux langues vivantes dès la classe de 6e dont l'anglais obligatoire*
- *Rapprocher l'apprentissage des deux langues pour créer entre elles une synergie qui optimise l'apprentissage*
- *Assouplir le cadre horaire d'apprentissage du collège :*
Globaliser les horaires des deux langues pour favoriser la mise en place de parcours personnalisés
Dégager une plage commune pour monter des projets de classe

Au lycée, il est possible – pour les élèves les plus motivés – de s'initier à une troisième langue vivante. Mais avec quel impact sur l'apprentissage des deux autres langues étudiées en amont ? Les exemples de pratiques pédagogiques innovantes présentés à Rouen donnent à penser que l'élève pourrait accéder à un troisième palier, au moins pour la langue LV1 apprise et pratiquée depuis l'école élémentaire : il tirerait bénéfice à passer de l'enseignement formel à la mise en pratique de la langue par le biais d'activités fort prisées des jeunes – théâtre, cinéma, débats citoyens, préparation de dossiers (au demeurant excellente initiation à la méthodologie du travail universitaire). Cette sorte de « pause » de l'enseignement formel au profit d'activités interactives est une pratique pédagogique qui a cours, avec succès, dans plusieurs pays européens, dont l'Allemagne ou le Danemark. La France est l'un des seuls pays où le volume horaire de l'apprentissage linguistique se répartit sur un continuum identique année après année, sans diversification de la méthode pédagogique. Il serait temps de passer d'une pédagogie « désertique et extensive » (Louis Porcher) à une pédagogie faisant place à une modulation permettant des périodes plus intensives, jouant sur la substitution de la pratique de la langue à celle de son enseignement. C'est une hypothèse à creuser, hypothèse envisagée par plusieurs de nos interlocuteurs – et non des moindres ! En même temps pourrait être renforcé l'enseignement d'une DNL en langue étrangère, ce qui conforterait l'emploi de la langue comme outil de communication.

→ Recommandation 6

Au lycée

- *étudier la possibilité de « mettre au repos » l'enseignement d'une langue étudiée jusque- là et ne plus l'aborder que par sa pratique, par le biais de différentes activités*
- *renforcer l'enseignement en langue étrangère d'une DNL*

L'université pour sa part s'inscrit dans le prolongement du secondaire. C'est elle qui reçoit ceux des élèves qui souhaitent faire des études supérieures ; c'est elle aussi qui forme les futurs enseignants, les professeurs des écoles, des collèges et des lycées. C'est donc tout naturellement qu'elle prend place dans cette stratégie pour l'apprentissage des langues.

Les liens entre les deux niveaux de formation existent - et pourraient être renforcés et mieux mis en lumière. Ainsi les classes bi-langues et les sections européennes pourraient-elles apparaître comme une voie conduisant à la filière LEA (langues étrangères appliquées) des établissements d'enseignement supérieur, filière offrant deux langues à égalité associées à de l'histoire, du droit et de l'économie.

Inversement, les bi-licences mises en place dans certaines universités (droit + anglais, économie + anglais ou allemand, histoire-géographie + langue vivante) seraient une façon possible de préparer les enseignants de DNL de demain dans les lycées et collèges.

En dépit des exemples précédents, on doit toutefois regretter que les enseignements de langue soient totalement absents de la plupart des filières universitaires – à l'exception de celles qui accueillent les spécialistes de langue – lacune fâcheuse à l'ère de la mobilité européenne et internationale. L'employabilité, dans toutes les carrières, en France comme à l'étranger, tient aussi à la maîtrise des langues ! La continuité des enseignements de langues serait plus visible et mieux assurée si l'on considérait la formation comme constituée de deux ensembles : école et collège d'une part (socle commun) et d'autre part lycée et université.

Exemples de bonnes pratiques

*La Sorbonne Nouvelle- Paris 3 inscrit les langues vivantes comme un aspect majeur du **Plan réussite en licence** car ce sont les langues qui font la différence pour l'insertion professionnelle des étudiants.*

*L'université Paris-Sorbonne-Paris IV pour sa part offre à ses étudiants d'histoire un complément de formation en langue sous l'appellation **Parcours de la réussite**.*

L'université enfin est le vivier où sont formés les maîtres. La réforme mise en place avec la création des masters enseignement est sans doute encore trop récente pour permettre d'en mesurer l'impact, mais déjà des voix s'élèvent pour en dénoncer les failles et réclamer des ajustements. S'il est admis que la formation disciplinaire est de qualité, l'on s'accorde en revanche pour dire que la formation pédagogique est insuffisante. Et que penser de ces futurs professeurs de langue qui n'ont guère, dans leur cursus, la possibilité d'effectuer une mobilité digne de ce nom dans le pays dont ils vont enseigner la langue ? Nous y reviendrons au chapitre qui leur sera consacré.

→ Recommandation 7

HARMONISER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ENTRE LE LYCÉE ET LE SUPÉRIEUR

- Prendre en compte dans le supérieur, les acquis des élèves dans le secondaire**
- Ne pas interrompre dans le supérieur une formation entreprise dans le secondaire**
- Mettre en place, dans le supérieur, une formation des professeurs des écoles comportant un volet de langue**

TRACER UN PARCOURS COHÉRENT

<i>recommandations</i>	<i>modalités</i>	<i>bonnes pratiques (ou suggestions)</i>
<p>→ Recommandation 3</p> <p>Instaurer une sensibilisation aux langues dès la maternelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cultiver la richesse linguistique de la classe - Rechercher le concours de locuteurs natifs - Ne pas limiter le nombre de langues – langues régionales y compris - Valoriser les langues de proximité géographique ou socio-culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Écoles de St Maur (94) : Depuis de nombreuses années, l'apprentissage de l'anglais débute en grande section (GS) d'école maternelle. La municipalité met des intervenants à disposition des écoles. Des mises en train sont proposées : chansons, comptines, chants mimés, jeux, lecture d'albums sont les supports ; Dans certaines écoles un cahier de langue suit l'élève de GS en CP. - Une approche ludique : les outils du type mallette de l'OFAJ - Alsace : enseignement de l'allemand dès la maternelle dans toutes les écoles de l'académie de Strasbourg, avec convention entre les collectivités territoriales et le rectorat.
<p>→ Recommandation 4</p> <p>Une articulation sensible : passage du primaire à la sixième</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens entre les enseignants des deux degrés - Validation conjointe du niveau A1 en fin de CM2 et accès en 6^e - Faciliter aux enseignants du second degré la possibilité d'intervenir en primaire, dans le cadre d'une coopération pédagogique bien comprise 	<ul style="list-style-type: none"> - « Évaluations croisées » du département 94, expérimentation analogue à la démarche de l'académie de Rouen déjà citée : Afin de favoriser la continuité des apprentissages, les élèves de CM2 sont évalués en avril/mai sur « la compréhension, le parler en continu, le lire. » Les mêmes élèves sont évalués en 6^e début octobre sur « le parler en interaction et l'écrire ». Les enseignants des deux cycles se retrouvent après les vacances de Toussaint pour décider de la validation individuelle du niveau A1. - Les dispositifs expérimentaux de l'École du socle permettent cette collaboration
<p>→ Recommandation 5</p> <p>AU COLLÈGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer deux langues vivantes dès la classe de 6^e → - Rapprocher l'apprentissage des deux langues → - Assouplir le cadre horaire d'apprentissage du collège 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux langues vivantes dès la classe de 6^{ème} dont l'anglais obligatoire - Globaliser les horaires des deux langues pour la mise en place de parcours personnalisés - Dégager une plage commune pour monter des projets de classe 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'académie de Strasbourg, plus de 50% des élèves pratiquent deux langues depuis la 6^e - Au collège de Fortschwihr (académie de Strasbourg), des périodes intensives d'enseignement de l'anglais et de l'allemand de 4 heures et 1 heure (en fil rouge) alternent toutes les 4 semaines avec une progression commune.

<p>→ Recommandation 6 AULYCEE</p> <p>- Étudier la possibilité de « mettre au repos » l'apprentissage d'une langue</p> <p>- Renforcer l'enseignement en langue étrangère d'une DNL</p> <p>- Revivifier les groupes de compétences</p>	<p>- de façon à disposer de temps pour d'autres activités innovantes dans la langue</p>	<p>1- Débats citoyens : ils existent depuis plus de 10 ans dans l'académie de Rouen. Avec finales académiques et internationales (rencontre avec la Finlande en 2010) Echange sur sujet imposé, en classe de première</p> <p>→ bénéfices : habileté de l'argumentation, écoute de l'autre, perfectionnement linguistique.</p> <p><u>Groupes de réflexion interlangues.</u></p> <p>2- Comédie musicale <u>Alone on a Wide Wide Sea</u> Point de départ : lecture-plaisir, classes de 2^e, roman de littérature jeunesse. Transposition en comédie musicale à la demande des élèves. <u>Partenaires</u> : 2 classes de 2^e (SE), 2 partenariats GB, 2 enseignants non-DNL, élèves de 2^e euro-musique.</p> <p>→ « Un grand travail interdisciplinaire, initié par les élèves eux-mêmes à la suite de la lecture du roman en classe d'anglais, qui s'est construit sur près d'un an et demi et a permis à ces trente élèves d'une section européenne de mener ensemble un immense projet. »²⁵</p> <p>3. Groupes de compétences : au lycée Mermoz, à St-Louis (académie de Strasbourg), les professeurs enseignent en binôme, avec une concertation très renforcée ; l'approche actionnelle est privilégiée, toutes les compétences sont travaillées, avec toutes les six semaines, un coup de projecteur particulier sur l'une d'entre elles.</p> <p>4. Même lycée : le <u>Café des langues</u>, qui accueille « tous, à l'heure du déjeuner, dans une ambiance conviviale, pour débattre, lire des magazines, participer à des jeux »...</p>
<p>→ Recommandation 7</p> <p>Harmoniser l'apprentissage des langues entre le lycée et le supérieur</p>	<p>- Prendre en compte dans le supérieur, les acquis des élèves dans le secondaire</p> <p>- Ne pas interrompre dans le supérieur une formation entreprise dans le secondaire</p> <p>- Mettre en place, dans le supérieur, une formation des professeurs des écoles comportant un volet de langue</p>	<p>- Cohérence lycée-université : certaines universités proposent des offres spécifiques pour éviter l'interruption des apprentissages. Ainsi l'étude du danois est-elle proposée en option LV3 aux lycéens de l'académie de Caen, l'université s'engageant à poursuivre cet enseignement.</p> <p>- Les formations croisées franco-britanniques</p>

II. 3. Parvenir à la mobilité pour tous

La mobilité est au cœur de la politique linguistique de l'Union européenne dont l'objectif se résume ainsi, selon les propres termes de Monsieur Barroso²⁶ : « Tout jeune devra avoir eu une opportunité de mobilité apprenante d'ici 2020 ». Madame Doris Pack construit son projet de mobilité européenne dans le cadre de *la formation tout au long de la vie*. Proposition ambitieuse quand on connaît les faibles taux actuels de mobilité des jeunes (encadré ci-dessous), mais défi stimulant à relever. Pour y parvenir, il est primordial d'exploiter au mieux les possibilités de contact avec les cultures et les pays étrangers, de favoriser les échanges virtuels grâce à des outils numériques de plus en plus performants, mais aussi de rechercher une mobilité physique pour tous les élèves et tous les enseignants.

La mobilité des jeunes, un défi européen²⁷

« Les établissements d'enseignement, les systèmes d'éducation et de formation ainsi que les entreprises tirent tous parti de l'expérience d'apprentissage, des contacts personnels et des réseaux qui résultent de la mobilité. La promotion de la mobilité transnationale à des fins d'apprentissage constitue un parfait exemple de la valeur ajoutée européenne [...] »

*Toutefois, les niveaux actuels de mobilité ne sont pas représentatifs de sa valeur. Environ 10 % à 15 % des diplômés de l'enseignement supérieur, où la valeur ajoutée de la mobilité est davantage reconnue, effectuent une partie de leurs études à l'étranger; en revanche, seuls 3 % des diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux sont concernés. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour encourager la mobilité dans ce secteur. **Le manque de moyens financiers et l'insuffisance des connaissances linguistiques constituent un frein à la mobilité à des fins d'apprentissage. Cette dernière n'est pas toujours reconnue ou validée. Les informations sur les possibilités existantes font souvent défaut. En outre, la situation spécifique des apprenants ayant des besoins particuliers (par exemple, les personnes handicapées) n'est pas suffisamment prise en compte. »***

II. 3. 1. L'intervention de locuteurs natifs ? Le débat

Pour les plus jeunes, dont le déplacement est moins facile, il est souhaitable que la langue vienne à eux par l'intermédiaire de locuteurs natifs. Un vaste débat s'est instauré au sein du comité sur l'opportunité de leur présence dans la phase de sensibilisation des jeunes enfants.

Peut-on imaginer enseigner les langues sans mettre les enfants en contact le plus tôt possible avec les locuteurs de ces langues ? À deux conditions cependant, pour répondre aux craintes exprimées :

- ces locuteurs ne sont pas forcément des enseignants, n'ont pas été formés à ce métier. Toutefois, à ce niveau, on ne leur demande pas d'enseigner mais de sensibiliser les enfants aux sonorités de leur langue par le biais d'activités ludiques ;

- ces locuteurs natifs ne sauraient en aucun cas remplacer les professeurs qui restent pilotes de leur classe. C'est d'une coopération bien concertée entre les deux intervenants que naîtra le réel bénéfice pour les élèves ;

Les langues de proximité socioculturelle et géographique représentées à l'école peuvent déjà jouer ce rôle. Les parents pourront y être associés avec profit. Certaines collectivités territoriales (municipalités de Meudon, de Saint Maur) ont inscrit, dans leur politique d'ouverture internationale, le

²⁶ José Manuel BARROSO, Président de la Commission européenne. Bruxelles, 3 mars 2010, lancement d'une nouvelle *Stratégie pour 2020*

²⁷ COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, Projet de rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur *la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020)*, 20 décembre 2011.

budget nécessaire au recrutement de ce type d'aides. À titre d'exemple au niveau européen, le British Council a ainsi été invité par le gouvernement espagnol à monter ce genre d'opération dans les maternelles.

Les assistants étrangers présents dans nos établissements sont sans nul doute des auxiliaires précieux, médiateurs culturels de premier plan qui vivent eux-mêmes une expérience d'altérité dans notre pays : assistants venant dans le cadre de conventions bilatérales ou assistants européens Comenius, moins connus. Si le nombre de ces derniers va croissant avec le programme *Europe 2020*, il semble établi au contraire que les effectifs des premiers sont en réduction, au moins dans le premier degré, ce qui est regrettable au vu des services qu'ils rendent.

Certes, une telle opération est coûteuse. C'est pourquoi il conviendrait de recourir à la mutualisation des moyens au sein de réseaux d'établissement et d'activer toutes les parties prenantes – collectivités territoriales, entreprises, programmes européens, conventions bi-latérales – pour assumer ensemble le soutien financier nécessaire.

→ Recommandation 8

RENFORCER LA PRESENCE DE LOCUTEURS NATIFS DANS LA PHASE DE SENSIBILISATION DES ELEVES AUX LANGUES

- **Mobiliser les savoir-faire linguistiques dans et autour de l'établissement**
- **Insister sur le rôle irremplaçable des locuteurs natifs, notamment des assistants étrangers de langue (assistants Comenius, assistants d'échanges bilatéraux, recrutements par les collectivités sur habilitation...)**

II. 3. 2. La mobilité virtuelle

Premier pas vers la mobilité physique, elle bénéficie des progrès spectaculaires permis par les technologies modernes : dialogues par messagerie, blogs, visio-conférences, réseaux sociaux, espaces partagés de travail. Les collectivités territoriales s'investissent d'ores et déjà dans la fourniture du matériel nécessaire aux établissements et aux écoles : l'Association des maires de France a confirmé cet engagement ; la présidente du Conseil général de Corrèze a doté tous les jeunes des tablettes nécessaires pour capter partout, en toute liberté de mouvement, les programmes de langues étrangères. Même opération nous dit-on, dans l'académie de Rouen, à la suite d'un partenariat passé avec Microsoft. Les exemples de bonnes pratiques existent donc.

Cette « culture nomade numérique »²⁸ peut aussi bénéficier à des partenariats entre établissements ; les jumelages des villes pourraient fort bien servir à cet effet à condition d'en souligner l'objectif linguistique et culturel, trop souvent passé sous silence. Si l'Association des professeurs de langues vivantes (APLV) a fait part des difficultés rencontrées par les établissements pour trouver un partenaire étranger malgré l'aide apportée par le ministère dans le cadre de ses partenariats, le British Council, par la voix de son directeur, a offert son aide pour faciliter cette recherche. Dans le cadre du programme Comenius, des bourses existent aussi pour les enseignants qui souhaitent se déplacer pour l'élaboration de tels contrats avec leurs homologues européens.

Le programme *e-Twinning* est justement conçu à cet effet. Il est, à l'heure actuelle, insuffisamment connu, insuffisamment utilisé. Seuls 1 267 projets en cours à ce jour, soit 9 875 écoles inscrites, 15 499 membres inscrits ; la montée en puissance de ce dispositif devrait être une priorité des années à venir.²⁹

²⁸ Odile MALAVAU, Pascale TEMPEZ, membres du comité stratégique

²⁹ Site *e-Twinning* 2012, page France

Toute classe devrait désormais pouvoir s'impliquer dans un partenariat de mobilité virtuelle, dans le cadre du programme *e-Twinning* ou d'un projet initié par son école ou son établissement.

→ Recommandation 9

DEVELOPPER L'USAGE DES OUTILS NUMERIQUES POUR ACCROITRE LA MOBILITE VIRTUELLE

- **Impliquer chaque classe dans une mobilité virtuelle à l'école**
- **Équiper chaque établissement d'un dispositif de visio-conférence**
- **Renforcer la présence de e-Twinning sur les sites disciplinaires, les espaces numériques de travail et les médias éducatifs**
- **Mettre à disposition des enseignants un kit pédagogique de ressources numériques**
- **Equiper tous les élèves d'un support nomade numérique**

II. 3. 3. La mobilité physique : séjour linguistique à l'étranger

• **La mobilité des élèves**

Les freins à la mobilité physique des élèves du secondaire ont été répertoriés avec précision par le CESE dans une étude récente³⁰, effectuée à la demande du Premier ministre : réticence des parents à laisser partir leurs enfants, méconnaissance des dispositifs en vigueur, insuffisance d'information sur les aides existantes, lourdeur de l'investissement pour les enseignants organisateurs (complexité des dossiers à constituer, surcroît de travail, poids des responsabilités). Et pèserait surtout le manque de motivation des élèves et des professeurs, découragés par l'absence de reconnaissance et de valorisation de leur investissement.

Une fois identifiées, les difficultés paraissent plus faciles à surmonter : persuader les familles de l'importance de cet apprentissage des langues pour l'avenir de leurs enfants ; mettre en place un *portail commun*, un *guichet unique*³¹ chargé de collecter et de diffuser toutes les informations sur les possibilités offertes, comme la France s'y est déjà engagée dans sa réponse au Livre Vert sur la mobilité des jeunes³². Ces derniers comme leurs familles ont besoin d'un centre d'information unique bien identifié, accessible et attrayant, et d'un guide clair de la mobilité offrant tous les liens utiles vers tous les acteurs : opérateurs du ministère, relais académiques, entreprises, collectivités territoriales.

³⁰ Avis du 16 novembre 2011 sur *La mobilité des jeunes*, étude à la demande du premier ministre, CESE, section éducation, culture et communication. J-F BERNARDIN rapporteur.

³¹ Réponse des autorités françaises au Livre Vert sur la mobilité – point 3 : « La France soutient la mise en place de guichets uniques, et en particulier d'un portail européen de la mobilité. » Cet engagement est repris par les propositions du CESE en novembre 2011.

³² Réponse à la consultation engagée en 2009 par la Commission européenne dans son livre vert « *Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage* » : Livre Vert qui faisait suite aux conclusions du Conseil du 21 novembre 2008 invitant les États membres à « *adopter l'objectif visant à ce que les périodes d'apprentissage à l'étranger deviennent progressivement la règle et non l'exception pour tous les jeunes Européens* »

→ Recommandation 10

Promouvoir la mobilité à l'étranger des élèves

- ***Mettre en place un guichet unique, un portail commun pour réunir et diffuser l'information sur les ressources existantes en matière de mobilité***
- ***Élaborer un guide qui synthétisera les procédures à suivre et donnera des conseils pratiques***
- ***Apporter une aide logistique aux professeurs organisateurs de mobilité, favoriser leur accès aux réseaux utiles***

Pour être efficace, la mobilité des élèves doit s'organiser autour d'un projet de classe, voire d'établissement, avec une préparation en amont et un suivi au retour. Nous aimerions mentionner ici l'exemple d'une *école associée à l'UNESCO*, en l'occurrence un collège en pleine Beauce rurale qui a obtenu le label UNESCO pour avoir noué un partenariat avec un établissement marocain. Très dynamique, le professeur qui a monté cet appariement a réussi à dynamiser tout son établissement autour d'un thème sur la mémoire et la sauvegarde du patrimoine culturel : autorités académiques, chef d'établissement, enseignants de toutes disciplines ont apporté leur contribution spécifique et la Région son soutien financier aux déplacements des élèves et des professeurs. Exemple-modèle de mobilité virtuelle et réelle autour d'un projet mobilisateur.

Les enseignants qui encadrent leurs élèves ont un rôle majeur : les aider à monter ces opérations serait la moindre des choses pour entretenir la flamme. Mais les professeurs ont eux aussi besoin de mobilité, en formation initiale et ensuite en formation continue, comme nous le verrons au chapitre suivant.

• **La mobilité des enseignants**

Pour les futurs *enseignants*, les *formations croisées*, fruit d'une coopération bilatérale franco-britannique, permettent de faire leur stage en responsabilité dans le pays voisin, d'y observer les pratiques pédagogiques, d'en pratiquer la langue. Ce dispositif a fait la preuve de son excellence mais serait à son tour frappé de plein fouet par la crise et les restrictions budgétaires des différents pays. Une politique avisée devrait faire une priorité de son maintien, voire de son extension à d'autres conventions bilatérales.

La mobilité à l'étranger est une nécessité pour les enseignants en exercice aussi, qui ont besoin, régulièrement, d'entretenir leur maîtrise de la langue orale. Une forme de congé-formation, créé à cet effet, est très largement utilisée en Suède ; il n'existe rien d'analogue en France, à l'heure actuelle. Interrogés sur ce point, les professeurs se prononcent pour une formule souple, partiellement prise sur les vacances de façon à ne pas créer de difficulté insurmontable par la nécessité de leur remplacement; mais tous insistent sur ce besoin. Les demandes de mobilité déposées auprès du CIEP sont satisfaites à 100% pour les germanistes. En revanche avec seulement 200 postes de « séjours professionnels » disponibles chaque année, la liste d'attente est longue pour les anglicistes.

→ Recommandation 11

Promouvoir la mobilité à l'étranger des enseignants

En formation initiale :

- ***Favoriser la mobilité pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant***
- ***Disposer d'un outil comparable à e-Twinning pour l'enseignement supérieur***
- ***Développer les formations croisées***

En formation tout au long de la vie

- ***Introduire la mobilité comme élément de formation continue***
- ***Favoriser les échanges entre professeurs***
- ***Introduire la mention de la mobilité dans i-prof***

- **Valoriser pour encourager la mobilité**

Enfin, pour encourager la mobilité des élèves tout comme celle des enseignants, il serait nécessaire de la valoriser, dans leur cursus pour les uns, dans leur carrière pour les autres : pour les enseignants, primes fléchées comme celles qui sont attribuées aux référents culturels ou TICE, avantages liés au mouvement, promotions, etc... Pour les lycéens, le CSL proposerait volontiers une validation susceptible d'être reconnue au baccalauréat : le projet mis en œuvre pendant le séjour linguistique donnerait lieu, au retour, à la présentation orale d'un dossier sur l'expérience vécue, et la note obtenue pourrait être utilisée par le candidat à l'examen : proposition à affiner bien évidemment. Le séjour d'étude à l'étranger des étudiants ERASMUS est désormais parfaitement reconnu et validé dans leur cursus par des ECTS. Un dispositif similaire encouragerait les jeunes lycéens à mieux profiter de cette mobilité. Encore faudrait-il définir avec plus de précision ce qu'est un séjour linguistique susceptible d'ouvrir droit à une reconnaissance : durée optimale, conditions d'accueil dans le pays hôte, etc... Une **charte du séjour linguistique** est sans doute à envisager, en harmonie avec les travaux conduits en ce moment-même par la Commission européenne.

➔ **Recommandation 12**

Valoriser pour tous l'effort de mobilité

- ***Élaborer une charte du séjour linguistique (durée optimale, conditions d'accueil dans le pays hôte, activités langagières...)***
- ***Pour les élèves : un compte rendu d'activités en langue étrangère au retour de la mobilité, la note pouvant être prise en compte à l'épreuve orale du baccalauréat***
- ***Pour les enseignants : primes fléchées pour les coordonnateurs, avantages de carrière ou de mouvement***

PARVENIR A LA MOBILITÉ POUR TOUS

<i>recommandations</i>	<i>modalités</i>	<i>bonnes pratiques (ou suggestions)</i>
<p>→ Recommandation 8</p> <p>Renforcer la présence de locuteurs natifs dans la phase de sensibilisation des élèves aux langues</p>	<p>- Mobiliser les savoir-faire linguistiques dans et autour de l'établissement</p> <p>- Insister sur le rôle des locuteurs natifs (assistants Comenius, assistants d'échanges bilatéraux, recrutements par les collectivités sur habilitation...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>On parle de « bain linguistique précoce » : toutes les écoles maternelles de la municipalité de Saint-Maur par exemple</i> • <i>Assistants recrutés directement par certaines municipalités pour intervenir dans les écoles (Meudon)</i> • <i>Mise en ligne de podcasts réguliers sur le site du département du Val-de-Marne, pour favoriser l'écoute d'une langue authentique (enregistrement des assistants) mais également pour proposer des modèles sonores aux enseignants éventuellement plus en difficulté du point de vue linguistique (description du projet ci-dessous)</i>
<p>→ Recommandation 9</p> <p>Développer l'usage des outils numériques pour accroître la mobilité virtuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Impliquer chaque classe dans une mobilité virtuelle à l'école</i> • <i>Equiper chaque établissement d'un dispositif de visio-conférence</i> - <i>Renforcer la présence d'e-Twinning sur les sites disciplinaires, les espaces numériques de travail et les médias éducatifs</i> - <i>Mettre à disposition des enseignants un kit pédagogique de ressources numériques.</i> - <i>Equiper tous les élèves d'un support nomade numérique.</i> 	<p><i>- Strolling Through English</i></p> <p><i>Ce projet, piloté par l'IEN chargée du dossier langues vivantes, est alimenté par les recherches du groupe départemental langues vivantes étrangères à l'école du Val-de-Marne.</i></p> <p><i>Pour les élèves (primaire):</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Des dialogues à l'accent authentique ;</i> • <i>Des chansons traditionnelles ;</i> • <i>Des histoires ;</i> • <i>Des explications culturelles.</i> <p><i>Pour les enseignants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Des aides linguistiques ;</i> • <i>Des modèles d'expression orale ;</i> • <i>Des outils à exploiter avec les élèves.</i>
<p>→ Recommandation 10</p> <p>Promouvoir la mobilité à l'étranger des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mettre en place un guichet unique, un portail commun pour réunir et diffuser l'information sur les ressources existantes</i> 	<p><i>- Un centre de ressources³³ unique</i></p> <p><i>« Créer un véritable centre de ressources et d'expertise, spécialisé par public-cible, et s'appuyant sur des réseaux et contacts au niveau européen, national, régional et sectoriel. De la sorte, la mutualisation et l'échange des pratiques et des outils pourra</i></p>

³³ Réponse au Livre Vert de la Commission européenne sur La Promotion de la mobilité des jeunes à fin d'apprentissage(2009).

	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un guide pour l'usager qui synthétisera procédures à suivre et conseils pratiques - Apporter une aide logistique aux professeurs organisateurs de mobilité - Coordonner et fédérer une information trop diffuse - Ne pas oublier le hors temps scolaire : vacances, sports et loisirs linguistiques 	<p><i>bénéficier à une plus grande professionnalisation des acteurs et améliorer la qualité de la mobilité [...]</i></p> <p><i>Sur le strict plan financier, le budget annuel consacré par l'ensemble des régions [...] est similaire au montant du programme « Éducation tout au long de la vie ». Pour autant, il n'existe pas de coordination véritable entre l'action des programmes et celle des régions »</i></p> <p><i>- exemples de bonnes pratiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le CIEP : exemple de recensement des actions</i> • <i>Eduscol (pour les professionnels de l'éducation)</i> • <i>L'Agence française implantée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) pour tous les jeunes de 13 à 30 ans (et non les seuls scolaires)</i> • <i>Aquitaine Cap Mobilité (guichet unique à l'échelle régionale) « Offrir à tous une chance de vivre une expérience à l'étranger ! »</i>
<p>→ Recommandation 11</p> <p>Mutualiser, échanger</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un observatoire de l'ouverture internationale pour collecter et diffuser les exemples de bonnes pratiques 	<p><i>- Échanges :</i></p> <p><i>L'inspection académique du Val-de-Marne, sous l'impulsion du ministère de l'éducation nationale et du rectorat de l'académie de Créteil, a développé depuis l'année scolaire 2009-2010, un partenariat entre des écoles primaires du département et des écoles relevant de la Local Authority de Kingston upon Thames.</i></p>
<p>→ Recommandation 12</p> <p>Promouvoir la mobilité à l'étranger des enseignants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>En formation initiale</u> : • Favoriser la mobilité pour les étudiants se destinant au métier d'enseignement <p><u>En formation tout au long de la vie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • introduire la mobilité comme élément de formation continue 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Disposer d'un outil comparable à e-twinning pour l'enseignement supérieur</i> • <i>introduire la mention de la mobilité dans i-prof</i> • <i>valoriser la mobilité dans le parcours professionnel des enseignants</i> • <i>favoriser les échanges entre professeurs</i>
<p>→ Recommandation 13</p> <p>Valoriser pour tous l'effort de mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une charte du séjour linguistique • Valoriser cet effort pour les élèves • pour les enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Charte qui définirait la durée optimale d'un séjour, les conditions d'accueil dans le pays hôte, les activités langagières à conduire...</i> • <i>Un compte rendu d'activités en langue étrangère au retour de la mobilité, la note pouvant être prise en compte à l'épreuve orale du baccalauréat</i> • <i>Primes fléchées pour les coordonnateurs, avantages de carrière ou de mouvement</i>

II. 4. Former et valoriser les enseignants

Les enseignants sont la clé de voûte de l'édifice éducatif. Ils forment les citoyens de demain et chacun de nous se souvient de celui ou celle qui a marqué sa scolarité. Or, nul n'ignore qu'ils expriment en ce moment un certain malaise, mais comme ce n'est pas propre aux professeurs de langue, nous n'en retiendrons que ce qui est spécifique à ces derniers – réflexion qui vaut au demeurant pour les professeurs de DNL.

Leur dévouement, leur amour du métier ne sont pas en cause. Nous avons rencontré des professeurs heureux de présenter leurs pratiques pédagogiques innovantes ou depuis longtemps éprouvées. Mais nous en avons vu d'autres soucieux de partager leurs préoccupations, voire leur découragement. Et de fait, la baisse des effectifs en première année de master enseignement, la montée d'une forme d'absentéisme aux concours de recrutement – surtout en anglais – ne laissent pas d'être préoccupantes ; certains étudiants semblent préférer s'orienter vers des carrières, plus attractives à leurs yeux, dans le privé ou dans la recherche.

Au BO du 29 juillet 2010 sont rappelées les 10 compétences à acquérir par les professeurs pour l'exercice de leur métier. À côté des connaissances et des savoirs disciplinaires figurent les savoir-faire pédagogiques, et c'est là que le bât blesse : certains des enseignants rencontrés s'estiment insuffisamment armés pour tenir leur classe et faire leur travail, doléance qui conduit à revisiter leur formation initiale et continue.

II. 4. 1. Formation initiale

Les professeurs des écoles bénéficient désormais – et c'est une excellente chose – de cinq années de formation. Généralistes comme leurs homologues européens, ils sont censés « maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale, [...pratiquer] au moins une langue vivante étrangère... » au niveau B2 du cadre européen (compétence n°3 selon le texte cité). C'est pourquoi ils sont en mesure d'assurer la première approche de leurs élèves dans une autre langue. Telle est du moins la théorie, tel est aussi le cas de la plupart des jeunes diplômés.

Sur le terrain, cependant, il en va souvent autrement : nous avons déjà évoqué l'interruption des formations en langue entre le lycée et le supérieur. La plupart des cursus de licence en effet ne comportent pas de cours de langue. Quant au CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur), toutes les universités ne l'ont pas mis en place, alors qu'il est exigé des candidats lauréats des concours d'enseignement pour leur titularisation. Et si l'on songe que les promotions antérieures n'étaient pas soumises à la même obligation, on comprend le malaise des professeurs des écoles qui ne se sentent pas compétents en langue, « font ce qu'ils peuvent » et parfois renoncent à assurer cet enseignement « de peur de mal faire » ; d'où l'hétérogénéité des élèves à leur arrivée au collège !

Les enseignants du secondaire, spécialistes par leur recrutement, n'ont pas ce même problème. Mais s'il est établi que la formation académique qu'ils reçoivent est de qualité, ils se disent démunis sur le plan pédagogique, surtout les plus jeunes qui n'ont pas eu de stage en responsabilité suffisant pour apprendre à être à l'aise devant leurs élèves, à « organiser le travail de la classe » (compétence 5), à « prendre en compte la diversité » socioculturelle (compétence 6) à « évaluer » (compétence 7), à « travailler en équipe » (compétence 9) et enfin à « tirer parti des supports de la recherche » (compétence 10). Bref, enseigner est un métier qui s'apprend, or l'organisation actuelle de l'intégration des stages dans les masters d'enseignement et l'entrée dans le métier ne font pas la place nécessaire à cet apprentissage.

De même ces masters peinent-ils à loger la mobilité si utile à un futur enseignant de langue. Actuellement, 52% des professeurs français ont passé six mois à l'étranger ; ils sont 86% en Allemagne.

Leur vécu quotidien n'est pas toujours facile. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que tous ne se sont pas encore approprié le cadre européen d'évaluation : les groupes de compétence utiles pour remédier à l'hétérogénéité des élèves ne sont pas mis en place dans tous les établissements et les circulaires de rentrée ne trouvent pas toujours d'écho parmi eux. Une évaluation sérieuse est nécessaire pour mesurer avec précision l'impact de ces mesures.

Pourtant, comme le signale un récent article de la presse quotidienne³⁴, si l'expérimentation est lourde à mettre en place, une inventivité discrète mais efficace a fait son chemin parmi les enseignants, leur créativité n'étant pas en reste : les professeurs veulent en effet être « formés, non formatés », ont rappelé les représentants de l'APLV, nous en avons eu la preuve lors de nos rencontres dans l'académie de Rouen : débats citoyens clos par deux finales académique et internationale (avec la Finlande en 2010) ; *Kinema Regio*, étude croisée de deux films contemporains par des lycéens de Rouen et de Basse Saxe ; lecture-plaisir d'un roman de littérature jeunesse, transposé ensuite en comédie musicale interprétée par deux classes de seconde en partenariat avec la Grande-Bretagne ; « Babel chante », programme impliquant des élèves de collège et de CM2, avec le soutien d'Eurovision. Nous pourrions donner d'autres exemples, pris dans d'autres académies : des professeurs heureux, encouragés et accompagnés par leurs inspecteurs territoriaux, soutenus par le CRDP, la région, le délégué académique aux relations européennes et internationales (DAREIC), exemples réussis de travail d'équipe.

→ Recommandation 13

Formation initiale

- **Une formation académique adossée à la recherche en discipline et en didactique : les savoirs sont nécessaires**
- **Une formation professionnelle articulée sur des stages progressifs et de longue durée : savoir-faire nécessaires à la transmission des savoirs**
- **Des cursus de licence ou de master faisant une place à une mobilité apprenante ; développer les stages internationaux bilatéraux (formations croisées)**
- **Une formation en langue dans les cursus universitaires, dans le prolongement du secondaire, pour mieux préparer les professeurs des écoles et les futurs enseignants de DNL**
- **Accompagner les jeunes enseignants dans une entrée progressive dans le métier. Cet accompagnement doit être le fait de professionnels de la formation des maîtres et/ou d'enseignants chevronnés et reconnus pour le rôle qu'ils assument.**

II. 4. 2. Formation continue

En ce qui concerne la formation continue, le paysage est plus contrasté. Le CIEP indique les chiffres des séjours professionnels (créés en 2009) qu'il peut organiser : 200 postes disponibles chaque année pour une durée de 15 jours dans les pays partenaires, auxquels s'ajoutent les programmes Jules Verne pour l'Europe, Voltaire, Heinrich Heine et Brigitte Sauzay pour l'Allemagne, les Bourses Fulbright pour les Etats-Unis, les offres Comenius, les échanges de professeurs dans le cadre de jumelages d'établissements.

La grande majorité des enseignants ne sont toutefois pas bénéficiaires de cette opportunité d'aller rafraîchir ainsi la maîtrise de la langue qu'ils enseignent : frilosité personnelle, cette mobilité étant difficilement conciliable avec des responsabilités familiales ; séjours linguistiques non pris en compte par les critères des congés-formation ; trop tièdes encouragements de la part des chefs

³⁴ *Le Monde*, 23 décembre 2011

d'établissement préoccupés par le remplacement des personnels accompagnateurs....Les obstacles à la mobilité sont connus et non moins connus leurs effets néfastes !

Mais la mobilité n'est pas le seul support à cette formation tout au long de la vie. Le CNED offre des ressources à distance et constitue déjà un auxiliaire précieux pour les enseignants. Les assistants étrangers présents dans les établissements pourraient aussi animer des ateliers de conversation pour les professeurs de langue et de DNL. Lesquels seraient aussi invités à assister aux conférences de professeurs invités organisées par les institutions d'enseignement supérieur: autant d'occasions permettant un entretien quotidien de la maîtrise de l'expression orale.

→ Recommandation 14

En formation tout au long de la vie

- ***Promouvoir les occasions de rencontres avec des locuteurs natifs (jumelages, ateliers de conversation avec les assistants...)***
- ***Mettre à disposition un service de perfectionnement à distance (CNED)***
- ***Proposer une plate-forme de ressources pédagogiques et favoriser échanges et mutualisation***
 - ***recensement des ressources existantes avec une lisibilité accrue***
 - ***ressources d'aide à l'évaluation***
 - ***recensement des espaces collaboratifs existants***
 - ➔ ***prendre appui sur le site Eduscol***
- ***Combiner volontariat et mesures incitatives pour développer des modalités de mobilité souples***
- ***Impliquer le monde de la recherche dans la conception et la mise en œuvre de la formation continue des enseignants***

FORMER ET VALORISER LES ENSEIGNANTS

<i>recommandations</i>	<i>modalités</i>	<i>bonnes pratiques (ou suggestions)</i>
<p>→ Recommandation 14</p> <p><i>Une formation des enseignants adaptée et intégrant une période de mobilité</i></p> <p>1. La formation initiale → les savoirs sont nécessaires mais les savoir-faire sont nécessaires à la transmission des savoirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une formation académique adossée à la recherche ● Une formation professionnelle articulée sur des stages progressifs et de longue durée ● Des cursus faisant une place à une mobilité apprenante ● Une formation en langue dans les cursus universitaires, dans le prolongement du secondaire, pour mieux préparer les professeurs des écoles et les futurs enseignants de DNL ● Accompagner les jeunes enseignants dans une entrée progressive dans le métier. ● Promouvoir les occasions de rencontres avec des locuteurs natifs ● Mettre à disposition un service de perfectionnement à distance (CNED) ● Proposer des ressources pédagogiques et favoriser échanges et mutualisation ● Combiner volontariat et mesures incitatives pour développer des modalités de mobilité souples 	<p>- Développer les stages internationaux bilatéraux (formations croisées)</p> <p>- Impliquer le monde de la recherche dans la conception et la mise en œuvre de la formation continue des enseignants.</p> <p>- Cet accompagnement doit être le fait de professionnels de la formation des maîtres et/ou d'enseignants chevronnés et reconnus pour le rôle qu'ils assument.</p>
<p>→ Recommandation 15</p> <p>2. La formation tout au long de la vie (LLL)</p>		<p>- Jumelages, ateliers de conversation avec les assistants...</p> <p>- English by Yourself, déjà mentionné</p> <p>- Recensement des espaces collaboratifs existants</p> <p>- Recensement des ressources existantes pour leur donner une lisibilité accrue</p> <p>- Ressources d'aide à l'évaluation → prendre appui sur le site Eduscol</p>

II. 5. Travailler ensemble

Au cours de notre enquête, nous avons essayé de rencontrer tous les acteurs et interlocuteurs de terrain dans le domaine de l'apprentissage des langues : élèves et fédérations de parents, recteurs, associations de professeurs, chefs d'établissement, délégués académiques aux relations internationales, représentants des organisations de personnels, corps d'inspection nationaux et territoriaux, chefs d'entreprise et directeurs de ressources humaines, collectivités territoriales, concepteurs et diffuseurs d'outils pédagogiques numériques.

Tous nous ont fait part de leurs réflexions sur le sujet, parfois de leurs difficultés ou au contraire de leur action pour les surmonter. Tous étaient persuadés de l'importance des langues, tous désireux d'en promouvoir l'enseignement dans leurs champs de compétence respectifs.

II.5.1. Un manque de visibilité et de vue d'ensemble

De ce vaste panorama d'une grande richesse, il ressort cependant **un manque de visibilité globale** de l'ensemble des initiatives qui nous ont été présentées. Les enseignants rencontrés ont souvent dit avoir dû rechercher par leurs propres moyens les possibilités offertes à la mobilité, les parents d'élèves désireux d'envoyer leurs enfants à l'étranger ne savent pas toujours où trouver des offres de qualité. Il serait utile de pouvoir disposer également d'une information claire sur les matériels numériques nécessaires aux établissements pour développer la mobilité virtuelle de leurs élèves. Les outils pédagogiques mis sur le marché, pour leur part, sont en nombre croissant ; nous en avons testé quelques-uns. Impossible de dresser ici une liste exhaustive de tous les exemples de bonnes pratiques portés à notre connaissance. Que leurs auteurs veuillent bien nous en excuser. Nous serions heureux qu'ils bénéficient tous d'une meilleure visibilité auprès des usagers.

→ Recommandation 15

Mettre en place un observatoire de l'ouverture internationale pour collecter et diffuser les exemples de bonnes pratiques

II. 5.2. Une coopération insuffisante

Un autre regret concerne **l'insuffisance de communication** entre les différents acteurs. Les parents d'élèves aimeraient être mieux associés à l'élaboration des projets d'établissement ; certains représentants des collectivités territoriales ont évoqué un « manque de confiance » entre eux et le milieu éducatif. Les représentants des CVL regrettent de ne pas être impliqués dans le choix des séjours linguistiques. Les enseignants pour leur part peuvent tirer meilleur parti du travail en équipe, comme ceux de cette école associée à l'UNESCO, déjà citée. Organiser une telle coopération demande certes du temps, des espaces de réunion, et un témoignage de reconnaissance pour l'enseignant qui pilote toute l'opération.

→ Recommandation 16

Promouvoir le dialogue entre les usagers, les acteurs et les partenaires, développer la coopération autour d'un projet d'établissement

Pourtant, comme le montrait ce dernier exemple, les bonnes pratiques existent en matière de coopération. Au quotidien, sur le terrain, les inspecteurs, sous l'autorité directe du recteur, sont chargés du pilotage pédagogique. Ils assurent la convergence entre la politique nationale déclinée au plan académique et sa mise en œuvre, par un accompagnement de proximité des équipes éducatives dans leurs pratiques pédagogiques, et par une collaboration constructive avec les chefs d'établissement. Ils travaillent en relation fonctionnelle avec l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN).

Parfois ce sont les établissements qui sont incités à prendre l'initiative de travailler ensemble. À titre d'exemple, citons le réseau REVE de l'académie d'Amiens (réseau d'établissements à vocation européenne), où chaque lycée labellisé travaille en réseau avec plusieurs collèges, de façon à mutualiser leurs moyens et à « partager une stratégie internationale au niveau local » : des actions communes sont organisées, des projets concertés sont actés. Les assistants européens leur sont affectés prioritairement et l'enseignant chargé de la coordination bénéficie d'une décharge partielle de service.

Le ministère dispose de nombreux opérateurs qui, chacun dans son domaine de compétence, apportent leur contribution à l'ouverture internationale du système éducatif et à l'enseignement des langues : CIEP pour la mobilité dans le cadre de la coopération bilatérale, Agence 2e2f pour gérer la mise en œuvre des programmes européens, CNED pour l'offre de formation à distance, CNDP et son réseau pour l'animation et l'élaboration de ressources pédagogiques, pour son soutien à l'innovation, IFE pour son réseau de recherche. Il serait utile de rassembler l'information sur la richesse de ces activités pour leur donner toute la visibilité nécessaire en direction des élèves, des familles et des enseignants.

Au niveau de l'académie, une instance existe, qui regroupe tous les partenaires concernés par l'enseignement des langues, c'est la commission académique³⁵. En faire un outil de décision lui donnerait plus de force de proposition. Cette structure devrait pouvoir, en mutualisant les moyens de ses différentes composantes, définir et animer la politique académique en matière d'enseignement des langues et d'ouverture internationale. Pour éviter les ruptures et dysfonctionnements signalés dans l'état des lieux et « pour relever le défi des enjeux de la diversification linguistique, est-il plus opportun de construire cette diversification à l'échelon national en polarisant chaque académie sur une offre plus limitée linguistiquement ou faut-il la construire à l'échelon académique en jouant sur la représentation de chaque langue ? »³⁶

→ Recommandation 17

Développer les réseaux d'établissements pour la mutualisation de leurs moyens

- ***Renforcer la collaboration entre le ministère, ses opérateurs et leurs divers partenaires, associatifs ou territoriaux***
- ***Faire des commissions académiques pour l'enseignement des langues un lieu ouvert et dynamique doté d'un pouvoir d'action redéfini***

³⁵ Mise en œuvre de la loi d'orientation : *organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'enseignement scolaire, réglementation applicable à certains diplômes nationaux et commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères, décret n°2005-1011 du 22-8-2005.*

³⁶ Rapport IGEN / IGAENR 2005, *Pilotage et cohérence de la carte des langues.*
Rapporteurs : G.GAILLARD, P.CHARVET, Y.BOTTIN, IGEN ; G.SAURAT, L.DUTRIEZ, J.P.PITTOORS IGAENR

TRAVAILLER ENSEMBLE

<i>recommandations</i>	<i>modalités</i>	<i>bonnes pratiques (ou suggestions)</i>
<p>→ Recommandation 16 Renforcer l'interdisciplinarité et le travail en équipe des enseignants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer à la culture de projet : travailler autour d'un projet de classe ou d'établissement 	<p>- Kinema Regio : Initié dans le cadre d'un partenariat Comenius, le projet Kinema Regio porté par la Région Haute-Normandie avec la Basse-Saxe met en relation le milieu de l'école et les professionnels du cinéma pour apprendre les langues autrement. L'actrice allemande Hanna Schygulla en est la marraine. Les liens de coopération et de travail des équipes enseignantes, très motivées, enrichissent avec bonheur le projet.</p>
<p>→ Recommandation 17 Développer les réseaux d'établissements pour permettre la mutualisation de leurs moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ensemble une charte de réseau 	<p>- Le réseau REVE (réseaux d'établissements à vocation européenne) dans l'académie d'Amiens : 7 réseaux d'établissements depuis la rentrée 2011.</p>

CONCLUSION

Telle est donc la stratégie pour l'enseignement des langues que propose le Comité en réponse à l'attente du Ministre, stratégie ambitieuse qui repose au total sur quelques alliances de mots clés, explicitées au fil des pages précédentes :

Communication et cultures

Cohérence et continuité

Mobilité et ouverture au monde

Formation et valorisation

Coopération et complémentarité

RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE PROPOSÉE PAR LE COMITÉ

RESUME DE LA STRATEGIE PROPOSEE PAR LE COMITE

Une refonte ambitieuse qui marque un changement de cap visible

L'apprentissage des langues n'est pas une question réservée à l'école, c'est **une question de société**

- communiquer : lancer une **campagne médiatique** d'intérêt national
- rapprocher **l'univers familier des jeunes** de celui de l'école en utilisant des supports adaptés
- **favoriser au quotidien l'exposition à la langue** sous une forme authentique : rencontres plurilingues, films en VO, supports technologiques modernes, *Café des langues*.....
- pour la première fois, l'enseignement des langues est abordé non sous le seul angle d'une discipline scolaire mais par **une approche globale** : de la maternelle à l'université, sans négliger la formation tout au long de la vie

Une exploitation ambitieuse de l'existant : bonnes pratiques à faire connaître, dispositifs à accélérer ou à relancer

- des **évaluations croisées** en fin de CM2 et à l'entrée en 6^e
- le recours à des **pédagogies innovantes** et à toutes les ressources des **TICE**
- l'utilisation de toute la **souplesse d'organisation** laissée par la globalisation horaire
- **les stages intensifs** de langues (pendant les vacances)
- la multiplication des enseignements de type **DNL** dans toutes les séries
- l'encouragement à la **mobilité virtuelle** (*e-Twinning*, jumelages...)
- l'organisation en réseaux et en **partenariat**

Une stratégie ambitieuse qui ose tracer des propositions nouvelles

- sensibilisation aux langues **dès la maternelle** - dans un souci de diversité culturelle -
- 2 LV pour tous **dès la classe de 6^e** - dont l'anglais -
- des rythmes revus : **mise en repos au lycée dans l'enseignement de LV1**, permettant à l'enseignant de faire pratiquer la langue par le biais d'activités et de projets
- l'enseignement des langues doit avoir rang de **discipline fondamentale**

→ **mobilité pour tous** :

- **une information simple** et accessible
 - instauration d'un guichet unique et d'un portail d'information coordonné qui réunisse tous les programmes et tous les acteurs
 - élaboration d'un guide d'information accessible au grand public
 - élaboration d'une charte de qualité du séjour linguistique
- une **valorisation nécessaire**
 1. valorisation de la mobilité des **scolaires** :
 - prise en compte au bac pour les scolaires (portfolio faisant l'objet d'une soutenance orale)
 - reconnaissance des professeurs responsables de l'organisation de la mobilité
 2. valorisation de la mobilité des **étudiants** :
 - reconnaissance des acquis et diplômes au retour
 - attention particulière portée à la mobilité des étudiants en situation de handicap
 3. valorisation de la mobilité des **enseignants** :
 - valorisation dans leur carrière
 - instauration dans chaque académie d'un volet de formation dédié à la mobilité des professeurs de LV en exercice

→ **formation** des enseignants

- refonte d'un master avec **mobilité intégrée** pour les futurs enseignants
- instauration d'un enseignement de LV dans **toutes les filières d'université dès la 1^e année** pour éviter toute discontinuité et interruption avec le lycée
- (ré)introduction, dans le concours de professeur des écoles, d'une **épreuve de langue** (écrit et oral)
- facilitation et valorisation de la mobilité en **formation continue**
- facilitation de l'accès aux **travaux de la recherche**

ANNEXES

1. LETTRE DE MISSION

2. ENTRETIENS, AUDITIONS, VISITES

3. QUELQUES CHIFFRES :
- POUR L'EUROPE
- POUR LA FRANCE

4. LES PROGRAMMES DE LV EN FRANCE :
UN PARCOURS LINGUISTIQUE ET CULTUREL EN QUATRE TEMPS

5. COMENIUS

6. LA MOBILITE : TEMOIGNAGE

7. LES DNL : POINT DE VUE

8. RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

9. GLOSSAIRE



*Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative*

Le Ministre

Paris, le 29 MARS 2011

Madame la Présidente.

La maîtrise des langues étrangères est aujourd'hui une compétence fondamentale pour les élèves, aussi bien dans la poursuite de leurs études, que pour faciliter la recherche d'un emploi en France ou à l'étranger et favoriser les échanges culturels. Les dernières enquêtes internationales démontrent néanmoins que, malgré des progrès, les résultats de nos élèves peuvent être encore améliorés. C'est pourquoi j'ai décidé de mettre en place une instance de réflexion en vue de faire évoluer l'enseignement des langues vivantes, notamment l'anglais devenu nécessaire dans les domaines social, économique et professionnel.

Vous avez répondu à ma sollicitation et accepté de faire partie du « Comité stratégique des langues » qui devra envisager cet enseignement à la fois sous l'angle de l'efficacité des apprentissages et de la pluralité linguistique. Le comité se penchera sur la progression de l'apprentissage des langues vivantes, de l'école maternelle au baccalauréat, et sur d'éventuelles modifications de la répartition du volume horaire à chacun de ces niveaux afin de gagner en efficacité. La question de l'apprentissage précoce des langues, et plus particulièrement de l'anglais, est un autre enjeu majeur de notre société, qui devra retenir toute votre attention. Les différentes modalités d'enseignement, telles que les groupes de compétences, les périodes intensives, la pratique de l'oral, la place des outils numériques et le rôle des innovations, feront l'objet de préconisations particulières. J'ai notamment demandé au CNED de concevoir un service d'apprentissage de l'anglais pour l'ensemble des publics et pour tous les niveaux. Vous veillerez à ce que cette offre, que je souhaite ambitieuse, s'inscrive de manière cohérente dans la politique des langues vivantes en France et permette une réelle égalité des chances en ce domaine.

Madame Suzy HALIMI
Présidente honoraire de Paris 3

110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

Par ailleurs, je vous demande de réfléchir à un autre enjeu majeur : celui de la mobilité des jeunes et des enseignants, que ce soit par des échanges, par des partenariats ou par des communications aussi bien entre élèves qu'entre enseignants.

Enfin, la diversité linguistique dont notre système d'enseignement peut s'enorgueillir est un atout qu'il faut encore valoriser. À cet effet, un état des lieux de la carte des langues sera soumis au comité. Une attention particulière sera portée à la présence des langues de la mondialisation dans notre enseignement. Je serai attentif à vos recommandations sur la cohérence des parcours de formation proposés aux élèves.

Vos réflexions s'appuieront sur les travaux de recherche français, européens et internationaux. Le comité consultera les sociétés savantes et les associations de spécialistes, et pourra auditionner toute personne qualifiée.

La Direction générale de l'enseignement scolaire vous apportera tout le soutien nécessaire dans l'exercice de votre mission et assurera le secrétariat du comité. Deux rapporteurs seront désignés au sein du comité. Je vous demande de veiller à la confidentialité des échanges durant vos travaux.

Votre comité rendra compte de son travail en me remettant un rapport d'étape au mois d'octobre, le rapport définitif étant attendu pour la fin de l'année 2011 en vue de propositions à la rentrée 2012.

Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter de mener cette réflexion et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.



Luc CHATEL

2. AUDITIONS, ENTRETIENS, VISITES

Liste des organisations et des experts rencontrés, des visites effectuées

1. ETABLISSEMENTS PUBLICS ET MINISTERES

- **Ministère de la culture et de la communication**

Emmanuelle BENSIMON-WEILER, Chef de service à la direction du développement des médias

Gabrielle BOERI, Chef du Bureau du secteur de l'audiovisuel public

- **Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative**

Recteurs d'académie

- Alain BOISSINOT, recteur de Versailles
- Marie-Danièle CAMPION, recteur de Rouen
- Patrick GERARD, recteur de Paris
- Armande LE PELLEC MULLER, recteur de Strasbourg
- Michel LEROY, recteur, ex- directeur du CNED
- William MAROIS, recteur de Créteil

Direction générale de l'enseignement scolaire

- Jean-Michel BLANQUER, Directeur général
- Renaud RHIM, Adjoint au Directeur général
- Jean-Yves CAPUL, Sous-directeur des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et du développement numérique
- Gilles BRAUN, Chef du Bureau des ressources numériques
- Nicolas FELD, Chef du bureau des collèges
- René MACRON, Chef du Bureau des écoles
- Annick MONOURY, Jean-Michel VITE, Bureau des ressources numériques
- Olivier VANDART, Chef du bureau des lycées professionnels et de l'apprentissage

Direction des relations européennes et internationales et de la coopération

- Sonia DUBOURG – LAVROFF, Directrice
- Chantal MANES - BONISSEAU, Chargée de la sous-direction des affaires européennes et multilatérales
- François GORGET, Chef du département des affaires communautaires et multilatérales
- Michel Le DEVEHAT, Chef du département de la mobilité internationale, des réseaux et de la promotion des formations professionnelles

CNED

- Michel LEROY, ex - Directeur général
- Serge BERGAMELLI, Directeur général
- Valérie BRARD-TRIGO, Directrice de cabinet

CIEP

- François PERRET, Directeur
- ROGER PILHION, Directeur adjoint
- Marie-Laure POLETTI, Responsable du service Développement et Communication
- Catherine CLEMENT, Responsable du Département Langues et Mobilité

INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES

- Luc DEHEUVELS, vice-président de la Commission des études

AGENCE EUROPE EDUCATION FORMATION France,

- Antoine GODBERT, Directeur

2. ORGANISMES PUBLICS

- **France Télévisions**

Marie-Anne BERNARD, Déléguée générale de la Fondation d'entreprise France-Télévisions

Julien BORDE, Sous-directeur de l'unité Jeunesse

- **CSA**

Françoise LABORDE, responsable du secteur Jeunesse

3. EUROPE

Parlement

Doris PACK, députée au Parlement européen, spécialiste des questions d'éducation

Commission européenne

- Belen BERNALDO DE QUIROS, Chef de l'Unité *Politique pour le multilinguisme* à la Direction A (Direction générale)
- Laure COUDRET – LAUT, Conseillère Education, Jeunesse, Sport, représentante permanente pour la France
- Jonathan HILL, Conseiller de Madame VASSILIU, Commissaire pour le plurilinguisme
- Pierre MAIRESSE, Responsable de la Direction A, *Education et Formation tout au long de la vie, politiques horizontales et stratégie 2020*, Direction générale Education et culture de la Commission européenne

4. EXPERTS ET ASSOCIATIONS / ORGANISATIONS REPRESENTATIVES

Inspecteurs généraux

- Philippe CLAUS, Inspecteur général de l'Education nationale, Doyen du groupe enseignement primaire
- Mireille GOLASZEWSKI, Inspecteur général de l'Education nationale, groupe des langues (angliciste)
- Marie-Hélène VALENTIN, Inspecteur général honoraire de l'Education nationale
- Francis GOULLIER, Inspecteur général de l'Education nationale, groupe des langues (projet Graz)
- Joseph PHILIPPS, Inspecteur général de l'Education nationale, groupe des langues (germaniste)

Délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)

- François NEUVILLE, DAREIC de l'académie de Paris
- Gilles LABORDE, ancien DAREIC de l'académie de Paris

Professeurs, corps d'encadrement et associations d'enseignants

- Elodie BARRETEAU, Professeur certifiée d'allemand
- Professeur LEMAIRE, Université de Bordeaux : Recherche-action danse/anglais
- Claire TARDIEU, Professeur à Sorbonne Nouvelle - Paris 3, responsable du Master enseignement
- Séverine VIRET-LANGE, Professeur agrégée d'anglais
- Jean-François FONTAINE, IA-IPR d'anglais, coordonnateur du groupe Langues, académie de Paris

- *Association des Professeurs de langue vivante (APLV)*, Jean-Marc DELAGNEAU, Directeur du Département de langues romanes et germaniques à l'Université du Havre; Monsieur MOREL, italianiste

- Les langues régionales : *Association Lehrer*, Daniel MORGEN, ancien inspecteur responsable des enseignements régionaux dans l'académie de Strasbourg

- *Association pour l'enseignement bilingue – plurilingue*, Daniel COSTE, professeur émérite à l'Ecole normale supérieure de Lettres et Sciences Humaines, directeur de recherche à l'Université Sorbonne Nouvelle- Paris 3

- *Association des Professeurs de langue romane*, Monsieur CAPDEVILLA et Monsieur ZUILI, Professeur à l'Université de Versailles – Saint Quentin

- *Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES)*, Jean VIVIES, Professeur d'université

Organisations représentatives

① Elèves

- Délégués CNVL :
Mourad BOUKHLIFRAT, BTS Management, académie de Paris
Lucas PANVIER, 1°ES, académie de Versailles

- **Réponses écrites à une enquête adressée au réseau CNVL** par Mathieu Maraine, délégué national à la vie lycéenne, DGESCO

② **Parents d'élèves**

- Fédération des *Parents d'élèves de l'enseignement public* (PEEP), Oren GOSTIAUX, vice-président de la PEEP du Rhône
- Fédération des *Conseils de parents d'élèves* (FCPE), Madame CUENIN

③ **Personnels enseignants**

- SGEN – CFDT

Sandrine GRIE, Jean-Pierre CHAVANNE, Anne – Marie MARTIN

- SNALC – CSEN

Michèle HOUEL, vice-présidente

Michèle BARENNES, secrétaire nationale pédagogique

- SNES – FSU

Monsieur HUBERT, Monsieur ROLLIN

- UNSA (SE-UNSA)

Madame KREPPER, Monsieur CROCHET

④ **Personnels d'encadrement**

- SNIEN-UNSA

Patrick ROUMAGNAC, IEN

- SNIA-IPR UNSA

Marc ROUSSEL, IA-IPR

5. PARTENAIRES

Collectivités territoriales

- *Association des Régions de France*

François BONNEAU, Président de la Région Centre, vice-président de l'ARF

Laurent BRISSET, Secrétaire général de l'ARF

- *Association des Maires de France*

Marie-Claude SERRES-COMBOURIEU, Responsable du département action sociale, éducative, sportive et culturelle

Sébastien FERRIBY, Chargé d'études

- Jean-François LE HELLOCO, Maire-adjoint à Saint-Maur-des-Fossés, délégué à l'enseignement, aux sports et à l'animal en ville
- Virginie LANLO, Maire-adjoint à Meudon, déléguée aux affaires scolaires et périscolaires

6. AUTRES INTERLOCUTEURS RENCONTRES

Concepteurs et fournisseurs d'outils numériques

- *Auralog*, Nagi SIOUFI, créateur de la PME
- *Educa-langues*, Laurence COUASNON
- *Educastream*, Monsieur PATRINIANI, Xavier MARTIN
- *Educational testing Service (ETS)*, organisme d'évaluation, Olivier FROMONT, Fabiola FLEX
- *Learn English Kids* (méthode d'apprentissage), British Council
- *Softissimo*, Théo HOFFENBERG
- *Vocable*, Khelfallah LAKDAR, Directeur des grands comptes ; James KIGIN, Chargé de développement

Entreprises

- Claude BEBEAR, Président Directeur général d'AXA et Président de l'Institut Montaigne
- Gilles VERMOT-DESROCHES, Directeur développement durable chez Schneider Electric

7. VISITES EFFECTUEES

- Rencontre du groupe des langues à l'Inspection générale

- Visite dans l'académie de Rouen :

Accueil au rectorat, rencontre de l'ensemble du groupe des inspecteurs et des responsables de l'enseignement des langues, entretiens et table ronde avec les différents acteurs : CRDP, région, DAREIC, professeurs.

Organisation : Olivier LAUNAY, IA-IPR et coordonnateur du groupe Langues

- Visite à l'école *Living School* (enseignement préscolaire), Paris 19^{ème}.

Caroline SOST, Directrice

- Visite d'un stage intensif de langues (congés de Toussaint) au lycée Hélène BOUCHER,

Paris

- Visite de classes et d'établissements du second degré dans l'académie de Strasbourg.

Organisation : Odile MALAUAUX, IA-IPR d'anglais dans l'académie

- Visite au British Council, rencontre avec Monsieur Chris HICKEY, Directeur et échanges

avec l'équipe pédagogique

Parvenue à la fin de ce rapport, je ne saurais oublier ce qu'il doit à l'aide assidue de Stéphane DELAPORTE, Véronique FOUQUAT et Gaelle DALIGAND. A eux aussi, et à Nelson VALLEJO-GOMEZ tous mes remerciements. (Suzy Halimi)

QUELQUES CHIFFRES POUR L'EUROPE

EUROSTAT 2011

Journée européenne des langues
**En 2009, 95% des élèves du deuxième cycle de
l'enseignement secondaire dans l'UE27 ont étudié
l'anglais comme langue étrangère**
Plus grande diversité dans la seconde langue étrangère la plus
couramment étudiée

Dans l'**UE27** en 2009, 82% des élèves de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire¹ ainsi que 95% de ceux du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général¹ ont étudié l'**anglais** comme langue étrangère. La deuxième langue étrangère la plus couramment étudiée au primaire et au premier cycle du secondaire était le **français** (16% des élèves), suivi de l'**allemand** (9%) et de l'**espagnol** (6%), tandis qu'au niveau du deuxième cycle du secondaire il s'agissait de l'**allemand** (27%), puis du **français** (26%) et de l'**espagnol** (19%).

A l'occasion de la 10^{ème} Journée européenne des langues² célébrée chaque année le 26 septembre, **Eurostat**, **l'office statistique de l'Union européenne**, publie des données sur l'apprentissage des langues par les élèves. Les objectifs généraux de cette journée sont d'alerter le public sur l'importance de l'apprentissage des langues, de promouvoir la riche diversité linguistique et culturelle de l'Europe et d'encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie, à et en dehors de l'école.

Le français est la deuxième langue étrangère la plus couramment étudiée dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire...

En 2009, au primaire et au premier cycle du secondaire, l'**anglais** était la langue la plus couramment étudiée, les plus fortes proportions se situant à **Malte** (100%), en **Espagne** et en **Italie** (99% chacun) ainsi qu'en **Autriche** (98%). Le **français** était la langue étrangère la plus fréquemment étudiée en **Belgique**, en **Irlande** et au **Royaume-Uni**, tandis qu'au **Luxembourg** il s'agissait de l'**allemand**. La seconde langue la plus couramment étudiée présentait plus de diversité: le **français** et l'**allemand** étant la seconde langue la plus étudiée dans sept États membres chacun, le **russe** dans quatre, l'**espagnol** dans trois, l'**italien** dans deux et le **néerlandais** et le **suédois** dans un chacun.

... et l'allemand dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire

Au deuxième cycle du secondaire, l'**anglais** était aussi la langue la plus couramment étudiée, avec des pourcentages supérieurs à 90% dans tous les États membres, excepté en **Hongrie** et à **Malte**. Le **français** est resté la langue la plus fréquemment étudiée en **Irlande** et au **Royaume-Uni** et l'**allemand** au **Luxembourg**. La seconde langue la plus couramment étudiée présentait moins de diversité au deuxième cycle du secondaire qu'au primaire et au premier cycle du secondaire: l'**allemand** et le **français** étant la seconde langue la plus étudiée dans 10 États membres chacun, le **russe** dans trois, l'**espagnol** dans deux et le **suédois** dans un.

QUELQUES CHIFFRES POUR LA FRANCE

Enseignement des langues vivantes, chiffres clés

Année scolaire 2010-2011

Hors langue vivante étudiée par correspondance.

Langue vivante 1

Langue vivante 1	Second degré	Proportion
Anglais	4 945 975	93 %
Allemand	288 792	5,5 %
Espagnol	60 122	1 %
Autres langues	12 246	0,5 %
Total	5 307 135	100 %

Langue vivante 2

Langue vivante 2	Second degré	Proportion
Espagnol	2 209 409	68 %
Allemand	532 823	16,35 %
Anglais	293 432	9 %
Italien	184 088	5,6 %
Chinois	7 946	0,25 %
Portugais	9 041	0,25%
Russe	4 326	0,15 %
Hébreu	5 019	0,15 %
Arabe	3 706	0,1 %
Autres langues	4 609	0,15 %
Total	3 254 399	100 %

Champ : France métropolitaine + DOM - Public (y compris EREA) + Privé sous contrat du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Document EDUSCOL / Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [Depp]

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	0,0	1,5	0,82	0,1
2010-2011	8,6	90,1	0,0	1,5	0,7	0,1

Source : DEPP 2011. *Repères et références statistiques*

Evolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée (%) dans le **premier degré**.

LES PROGRAMMES DE LV EN FRANCE : UN PARCOURS LINGUISTIQUE ET CULTUREL EN QUATRE TEMPS

Classes	Niveau cible	Entrée culturelle	Notions
<p>Palier 1 6° et 5°</p>	<p>de A1 à A2</p>	<p>Traditions et modernités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La vie quotidienne et le cadre de vie ▪ Le patrimoine culturel et historique ▪ Repères et réalités géographiques ▪ Le patrimoine littéraire et artistique
<p>Palier 2 4° et 3°</p>	<p>de A2 à B1</p>	<p>L'ici et l'ailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voyages ▪ Ecole et société ▪ Science et science-fiction ▪ Langues ▪ Découverte de l'autre
<p>2^{nde}</p>	<p>B1 / B1⁺</p>	<p>L'art du vivre ensemble dans l'aire linguistique concernée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire : héritages et ruptures ▪ Sentiment d'appartenance : singularités et solidarités ▪ Visions d'avenir : créations et adaptations
<p>Cycle terminal 1° et terminale</p>	<p>de B1⁺ à B2</p>	<p>Gestes fondateurs et mondes en mouvement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mythes et héros ▪ Espaces et échanges ▪ Lieux et formes du pouvoir ▪ L'idée de progrès

Source : *Inspection générale*



Qui était Comenius?



Jan Amos Comenius
 1592-1670
 Évêque tchèque
 « Père de l'éducation moderne »



Comenius vise à

- Faire mieux comprendre aux jeunes et au personnel éducatif la diversité des cultures européennes et sa valeur
- Aider les jeunes à acquérir les qualifications et compétences de base qui sont nécessaires à leur développement personnel, à leur activité professionnelle future et à une citoyenneté européenne active



Quelques chiffres

Action	France	EU
Partenariats scolaires (2009)	382 établissements	5762 établissements
Partenariats Regio (2009)	14 établissements	274 établissements
Formation continue (2009)	1166 personnes	10 643 personnes
Assistanats (2009)	101 personnes	1174 personnes
Mobilités des élèves (2009)	149 élèves	709 élèves
eTwinning (2011)	994 projets ouverts	4545 projets ouverts





Plus d'informations

Site Internet Comenius:

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc84_fr.htm

Rapports et études

http://ec.europa.eu/education/more-information/moreinformation139_fr.htm

Agence nationale (France):

<http://www.europe-education-formation.fr/comenius.php>

Agence exécutive:

http://eacea.ec.europa.eu/llp/index_en.php



Site eTwinning européen:

www.etwinning.net

Site eTwinning national (France):

<http://www.etwinning.fr/index.php?id=accueil>

Articles sur Comenius:

<http://soleoweb.2e2f.fr/action.php?action=1>



Document Comenius
Europe dans la classe
Commission européenne

Kateřina Kapounov Bavorov
DG Education et Culture, Unit B.2 Education scolaire; « Comenius »

La mobilité, témoignage

1.4 « Welcome to hell³⁷ »

[...] le 22 janvier 2012, 20:32 - "[Le tour d'Italie en 330 jours](#)" -

Depuis septembre je partage mon emploi du temps entre deux lycées : le V., lycée classique et linguistique de centre ville et le L., lycée technique et linguistique à la limite du « grand » Rome. Deux populations d'élèves et deux politiques d'enseignement bien distinctes.

Si en Italie tous les établissements publics reçoivent la même enveloppe budgétaire, j'y ai pourtant retrouvé la même problématique qu'en Ile de France : le V. qui rassemble de nombreux enfants d'artistes, journalistes, députés... est un lieu vétuste où les murs sont tagués de grifouillages plus ou moins esthétiques et autres improvisations anarchistes[...] Inutile de songer à passer un film car ici pas d'écran de télé ou de rétroprojecteur. En revanche, les élèves du V. partent tous les ans à l'étranger et peuvent même décider collégalement du pays de leur choix [...]

Bien différent est le L. où les élèves sont loin de venir d'un milieu aussi privilégié mais qui me semble être un modèle aussi bien sur le plan structurel que pédagogique. A ma première visite je me serais crue télé transportée sur un campus américain (sauf qu'ici Brandon s'appelle Francesco et Brenda s'appelle Federica) : des locaux clairs et propres, un immense hall d'accueil banderolé et cerné de trophées, une salle de théâtre en gradins qui n'a rien à envier à Chaillot, des TBI dans chaque classe etc. : « Allo maman, tu peux m'inscrire là-bas s'il te plaît ? - Mais tu es prof ma chérie ! » Silence existentiel...

Bien sûr vous l'aurez deviné au L. les élèves sont plus attentifs et les enseignants plus détendus. Voilà pourquoi je reste totalement circonspecte quant au tag qui nous accueille à l'entrée de la succursale où j'enseigne : « Welcome to hell »... Un hommage à Dante sans doute ! »

³⁷ Blog des « Verniens », CRDP Versailles, site [académie de Versailles](#)

Les DNL, point de vue

L'enseignement des sciences physiques et chimiques dans les sections européennes et de langues orientales (SELO)

Conclusion d'une enquête de l'IGEN, novembre 2007

- groupe des sciences physiques et chimiques, fondamentales et appliquées-

Rapporteurs : Philippe BASSINET, Gilbert PIETRYK

En conclusion

« [...] L'intérêt des sections européennes n'est pas uniquement d'ordre linguistique.

On reproche souvent à la science son côté formel, on lui fait grief de ne répondre qu'aux questions qu'elle pose elle-même et non aux questions que la société pose ou se pose.

L'enseignement en langue étrangère replace inévitablement les sciences dans un contexte historique et culturel auquel elles ont rarement accès. Elles ne s'adressent plus à une minorité. Au contraire, elles montrent ainsi qu'elles concernent l'ensemble de la population.

L'enseignement des sciences en langue étrangère permet une initiation à l'histoire et à la philosophie des sciences qui fait défaut. Il introduit en plus une dimension scientifique dans l'histoire contemporaine elle-même et dans la politique. Tel n'est pas le moindre des paradoxes des sections européennes. »

Ressources bibliographiques

DOSSIERS ET REVUES

- CIEP – *Revue Internationale d'Éducation*
n° 47 – avril 2008 – *Enseigner les langues : un défi pour l'Europe*, 144 pages
n° 57 – septembre 2011 – *Le plaisir et l'ennui à l'école*, 176 pages
- *Revue de l'Association française des Administrateurs et de l'éducation*
n° 1 - 2004 – *Administrer l'enseignement des Langues vivantes*, 203 pages
- La délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)
Les politiques des langues en Europe – 2007, 191 pages

TRAVAUX DE SPECIALISTES

- BEACCO Jean-Claude, *la Didactique de la grammaire dans l'enseignement du français et des langues : savoirs savants, savoirs experts et savoirs ordinaires*, Paris : Didier, 2010
- BEBEAR Claude, *Le Courage de réformer*, Paris : Odile Jacob, 2002
- BLONDIN, Christiane & CANDELIER, Michel & EDELENBOS, Peter & JOHNSTONE, Richard & KUBANEK-GERMAN, Angelika & TAESCHNER, Traute (1998). *Les langues étrangères dès l'école primaire ou maternelle : quels résultats, à quelles conditions ?* Bruxelles : De Boeck. 1998.
- CANDELIER, Michel, *La sensibilisation à la diversité linguistique : une démarche adaptée aux ambitions et possibilités de l'école primaire*. In : *Mélanges Pédagogiques N°25*, 107-127. Nancy : CRAPEL, Université Nancy 2. 2000
- CANDELIER, Michel & MACAIRE, Dominique, 2000. *L'éveil aux langues à l'école primaire et la construction de compétences - pour mieux apprendre les langues et vivre dans une société multilingue et multiculturelle. Actes de colloque de Louvain "Didactique des langues romanes : le développement des compétences chez l'apprenant"*. Bruxelles : De Boeck.
- COSTE D. (2001) : "De plus d'une langue à d'autres encore. Penser les compétences plurilingues", in V. Castellotti (éd.) : *D'une langue à d'autres, pratiques et représentations*, Rouen : Presses universitaires de Rouen. Dyalang.
- COSTE, D., MOORE, D., ZARATE, G (1997) : *Compétence plurilingue et pluriculturelle*, Strasbourg : Conseil de l'Europe. Publié aussi dans *Le français dans le monde. Recherches et applications*, juillet 1999
- Denis GIRARD, *Enseigner les langues, méthodes et pratiques*. Paris ; Bordas 1995, 175 pages
- Claude HAGEGE
L'Enfant aux deux langues, Paris : Odile Jacob 2005
Dictionnaire amoureux des langues, Paris : Plon 2009
Contre la pensée unique, Paris : Odile Jacob, 2012

- SIGUAN M. et MACKEY W.F. 1986, *Education et bilinguisme*, Lausanne, Unesco / Delachaux et Niestlé
- George STEINER, *Après Babel. Une poétique du dire et de la traduction*, Albin Michel, 1978
(titre original : *After Babel: Aspect of Language and Translation*, 1975)
NB : Voir édition revue et corrigée en 1998
- TARDIEU Claire, *La Didactique des langues en quatre mots-clefs : communication, culture, méthodologie, évaluation*, Paris : Ellipses 2008

INSTANCES EUROPEENNES

Commission européenne ou Conseil de l'Europe :

- *Teachers' Professional Development: Europe in international comparison*, rapport de l'OCDE et de la Commission européenne sur le perfectionnement professionnel des enseignants en Europe, dans une perspective internationale (*enquête TALIS* sur les enseignants), novembre 2009
- Eurydice
Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe, édition 2008
- *Améliorer les compétences pour le XXI^e siècle*, Communication de la Commission européenne, 2008
- *La diversité de l'enseignement des langues dans l'Union européenne*
Rapport pour la Commission européenne, Direction générale Éducation et Culture
Septembre 2007
- *Pédagogie pour les très jeunes apprenants*, Commission européenne, 2006
- Eurydice
Les langues étrangères, une priorité européenne, mars 2005
- *Langues de scolarisation: vers un cadre pour l'Europe*
Conseil de l'Europe. Conférence intergouvernementale, Strasbourg, 16-18 octobre 2006
- Commission du Conseil de l'Europe
L'enseignement précoce des langues en Europe, 2003
- *Cadre européen commun de référence pour les langues. Enseigner, apprendre, évaluer.*
Strasbourg : Conseil de l'Europe. Publié en 2000 par Didier.

Rapports des Inspections générales

- Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues ; R.MONTAIGU, R.NICODEME, IGEN, 2009
- L'enseignement des sciences physiques et chimiques dans les sections européennes et de langues orientales (SELO), Philippe BASSINET, Gilbert PIETRYK, IGEN, 2007
- *Pilotage et cohérence de la carte des langues*, 2005, rapport conjoint IGEN-IGAENR
G.GAILLARD, P. CHARVET, Y.BOTTIN, IGEN
G.SAURAT, L.DUTRIEZ, J.P. PITTOORS, IGAENR
- *Le suivi de la qualité de l'enseignement des langues vivantes à l'école* ; A.SCOFFONI, IGEN, 2002
- *L'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire* ; H. BELLETTO-SUSSEL, A.SCOFFONI, H-G. RICHON. IGEN, 2001

Enquêtes et études statistiques (DEPP)

- La place et le rôle de l'écrit et de l'oral au collège
Education et formations, déc.2010
- *L'enseignement des langues vivantes, Statistiques rentrée 2009* :
 - bilan dans le second degré
 - évolution de la proportion des groupes d'élèves dans le 1^{er} degré
- *Les acquis des élèves en anglais et en allemand en fin d'école en 2004 et les contextes favorables à ces apprentissages*
Dossiers, A. MARQUIS et F. GIBERT, 2007

HCEE

- *Quelle politique linguistique pour quel enseignement des langues ?*
Avis du HCEE, octobre 2005

GLOSSAIRE

1. SIGLES ET ABREVIATIONS

CECRL	Cadre européen commun de référence pour les langues
CIEP	Centre international d'études pédagogiques
CLES	Certificat de compétences en langues de l'Enseignement supérieur
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée
CNDP / CRDP	Centre national de documentation pédagogique et son réseau académique, Centre régional de documentation pédagogique
CNED	Centre national d'enseignement à distance
CNVL / CAVL / CVL	Conseil national de la vie lycéenne. Il compte 33 élus lycéens : 30 issus des Conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et 3 du Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Ils représentent les instances de la vie lycéenne : le Conseil de Vie Lycéenne qui existe dans chaque lycée.
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
CSL	Comité stratégique des langues
DAREIC	Délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
DNL	Discipline non linguistique
DREIC	Direction des relations européennes et internationales et de la coopération
ECTS	Abréviation du terme anglais <i>European Credits Transfer System</i> , système européen de transfert de crédits pour des étudiants européens
EPLÉ	Etablissement public local d'enseignement (lycées et collèges exclusivement)
LEA	Langues Etrangères Appliquées (enseignement supérieur)
LGT	Lycée général et technologique
LLL	<i>Life Long Learning</i> (Education tout au long de la vie)
OFAJ	Office franco – allemand pour la jeunesse
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
SELO	Sections européennes ou de langues orientales

2. TERMINOLOGIE SPECIFIQUE

Une terminologie spécifique est employée pour désigner les dispositifs d'enseignement ouverts sur l'international et accordant une place privilégiée à l'enseignement renforcé des langues. Ils sont présentés sur **Eduscol**. Ci-dessous un relevé rapide des termes rencontrés dans le rapport

Classes bi-langues : classes de sixième et de cinquième créées pour améliorer la continuité des apprentissages des langues vivantes, de l'école au collège : la possibilité est offerte aux élèves qui ont étudié une langue autre que l'anglais dans le premier degré de continuer cet apprentissage et, également, de commencer celui de l'anglais, dès la sixième.

Classes bilingues français - langue régionale : à l'école et au collège, classes où l'enseignement en langue régionale est dispensé sur le principe de la parité horaire en français et en langue régionale.

Discipline non linguistique (DNL) : à partir de la classe de seconde en section européenne, et désormais dans toute classe où un professeur en aura les compétences, enseignement d'une discipline dispensé en langue étrangère. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être l'histoire-géographie, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques, etc.

Plan de rénovation de l'enseignement des langues : plan d'action qui place l'enseignement des langues étrangères au rang de priorité nationale en référence à l'article 19 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, avec pour objectif d'améliorer chez les élèves la maîtrise des langues vivantes, dans une perspective européenne.

Sections européennes et de langues orientales : dispositifs implantés dans les collèges et les lycées, ayant pour vocation de proposer un enseignement ouvert sur un pays étranger par l'apprentissage renforcé d'une langue étrangère au collège et, au lycée, par l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (DNL).

Sections internationales : dispositifs implantés dans les écoles, les collèges et les lycées d'enseignement général, visant à faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système scolaire français et à créer, grâce à leur présence, un cadre propice à l'apprentissage par les élèves français d'une langue vivante étrangère à un haut niveau.



ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

